

FORUM



**GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE :
UN NOUVEL ÉLAN POUR COMBATTRE
LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

SOMMAIRE

- 03** *EDITO*
- 04** *ACTUALITÉ*
SECRÉTAIRE D'ETAT CHARGÉE DE L'ENFANCE : UN RÔLE D'ÉQUILIBRISTE
- 06** *PROTECTION DE L'ENFANCE*
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL EN PROTECTION DE L'ENFANCE : LA CNAPE REMET SON RAPPORT
- 08** ALERTE SUR LES DIFFICULTÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ACCUEILLIS EN ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET LIEUX DE VIE
- 10** *JUSTICE PÉNALE DES MINEURS*
PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS AU PÉNAL : L'EXPÉRIENCE DU CENTRE ÉDUCATIF ALBATROS
- 12** *VULNÉRABILITÉS ET PRÉVENTION*
L'ARSEA : UNE EXPERTISE AU SERVICE DES FAMILLES UKRAINIENNES EN FRANCE
- 14** ARIA 33, UN DISPOSITIF NOVATEUR ET EXPÉRIMENTAL
- 17** *DOSSIER*
GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE : UN NOUVEL ÉLAN POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE
- 26** *MEDICO-SOCIAL*
START : LA NÉCESSITÉ D'UN LANGAGE COMMUN POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES PRÉSENTANT DES TND
- 28** *DROITS DE L'ENFANT*
LA LFP : UN PARTENAIRE MOBILISÉ POUR LE DROIT DE RÊVER
- 29** 100 JEUNES NORMANDS (ET CONQUÉRANTS) POUR SOUTENIR CAEN... FACE À AUXERRE !
- 31** *QUESTION / RÉPONSE*
RÉFORME DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE : QUELLES ÉVOLUTIONS ?
- 33** *TERRITOIRES*
CAMPAGNE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : LE TÉMOIGNAGE DU GROUPEMENT ASSOCIATIF CITHÉA
- 35** BREF RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE
- 37** *AGENDA ET À LIRE*
LES ÉVÈNEMENTS ET LES PUBLICATIONS À NE PAS MANQUER



ÉDITO

Par Josiane Bigot, présidente de la CNAPE

La France s'est fortement mobilisée au secours de l'Ukraine et nos associations œuvrent magnifiquement et sans répit pour accueillir au mieux les enfants victimes de cette guerre. Je m'en réjouis à chaque récit qui m'est rapporté mais je m'interroge sur la politique de non-rapatriement des enfants français détenus dans les camps de Syrie. En février, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, saisi par les requêtes de familles françaises de mineurs retenus dans le Nord-Est, a statué en ces termes : *«le refus de la France de rapatrier des enfants français détenus dans des camps syriens dans des conditions de danger depuis des années viole leur droit à la vie, ainsi que leurs droits ne pas subir de traitements inhumains et dégradants»* ; *«il porte indéniablement atteinte à la protection de l'intérêt supérieur puisqu'il a pour conséquence leur maintien en détention prolongée et indéfinie dans les camps, dans des conditions menaçant leur survie et leur intégrité physique... et où il existe un risque d'endoctrinement»*. La France a par conséquent violé les articles 3, consacrant l'intérêt supérieur de l'enfant, 6, rappelant le droit à la vie et 37, interdisant les traitements inhumains et dégradants.

Cette condamnation conforte les avis exprimés en faveur de leur retour par la Ligue des droits de l'homme, Amnesty International, Human Rights Watch, l'Unicef, la Croix-Rouge, la Commission nationale consultative des droits de l'homme, mais aussi

le Conseil de l'Europe. Dans sa résolution 2321 de janvier 2020, il incite les Etats membres à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour rapatrier immédiatement tous les enfants dont les parents, considérés comme ayant fait allégeance à Daech, sont les ressortissants, indépendamment de leur âge ou de leur degré d'implication dans le conflit, et aussi les enfants avec leur mère ou la personne qui en assure principalement la charge, sauf si cette mesure n'est pas conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Un appel m'a tout particulièrement émue, celui de l'association 13onze15 fondée par des victimes des attentats du 13 novembre 2015, conjoint avec la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs qui intervient au soutien des démarches sans cesse réitérées du Collectif des familles unies, représentant des grands-parents, oncles et tantes français d'enfants détenus dans les camps. Publié le 24 mai 2022, il soutient que *«ces enfants sont des victimes des erreurs et des errements de leurs parents»*, interroge *«ce qu'ils penseront plus tard de leur pays dont ils sauront qu'il n'a rien fait?»* et affirme enfin que les rapatrier fera œuvre de prévention de la radicalisation.

Cette démarche généreuse et humaniste des victimes des attentats djihadistes ne peut pas autoriser le Président de la République qui s'est

engagé à mettre son nouveau mandat au service de la cause de l'enfance à poursuivre cette politique d'abandon des enfants français dans les camps syriens.

Les autorités françaises ont longtemps soutenu qu'il leur fallait agir discrètement pour plus d'efficacité. Cela s'est traduit par un retour d'environ 35 enfants depuis 2019, dont 18 orphelins. Pour les autres, les mères détenues dans ces camps et titulaires de l'autorité parentale, ont accepté d'être séparées de leurs enfants, les sauvant ainsi de leurs conditions de vie inhumaine, mais au prix, en ce qui les concerne, de grandes souffrances, sans omettre le risque d'être perçues comme traîtres à leur cause avec tous les dangers conséquents.

Tous les reportages décrivent l'enfer des camps, en particulier de Roj et d'Al-Hol, dans le dénuement le plus total, la malnutrition, la maladie, l'absence totale d'hygiène, mais aussi la violence et les abus de toutes sortes. Pourquoi la France qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme est-elle à la traîne de tous les autres pays européens qui parviennent à multiplier les opérations de rapatriement ? Devons nous attendre que la Cour européenne des droits de l'homme, saisie de plusieurs recours, condamne les violations réitérées aux droits des enfants pour mettre fin à l'inaction coupable de notre pays ? ▲

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ENFANCE : UN RÔLE D'ÉQUILIBRISTE



Par Fabienne Quiriau, directrice générale – CNAPE

Lors du débat télévisé du second tour de l'élection présidentielle qui l'opposait à Marine Le Pen, Emmanuel Macron annonçait « *la protection de l'enfance sera au cœur des cinq années qui viennent... au cœur de nos combats... au cœur des miens* ». Trop vite, certains ont entendu la protection de l'enfance au sens de la politique publique qu'ils contribuent à mettre en œuvre. Or, il allait bien au-delà et s'adressait à tous les enfants « *...ce qui m'importe le plus, c'est de leur bâtir un monde meilleur, de mieux les protéger... leur solitude, leurs difficultés à vivre dans un monde de plus en plus incertain...* ».

La protection de l'enfance ainsi entendue par le Président de la République s'est traduite par la création d'un secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance. Le décret du 20 mai 2022 relatif à la composition du gouvernement y a nommé Charlotte

Caubel. Ses attributions recouvrent certes la protection de l'enfance mais aussi plus largement l'enfance, à l'exclusion de la question des modes d'accueil de la petite enfance, a-t-elle précisé lors d'une audience accordée à la CNAPE. Le décret du 8 juin 2022 les précise et permet de mieux saisir à la fois l'importance de cette nomination mais aussi sa complexité.

L'ENFANCE, UNE PRÉOCCUPATION TRANSVERSALE

Pour l'exercice de ses attributions, la secrétaire d'État a autorité conjointement avec plusieurs ministres¹. Ce partage avec divers portefeuilles ministériels marque l'étendue de la compétence qui pourra lui être déléguée par la Première ministre. Cependant, l'autorité conjointe avec la ministre en charge de la Santé et

de la Prévention n'est pas mentionnée ce qui surprend au regard de l'importance croissante de ces questions concernant l'enfance et *a fortiori* l'enfance protégée.

Ce second décret précise que la secrétaire d'Etat dispose des administrations, secrétariats, missions et délégations des ministères² qui traduit encore une fois l'importance de ce poste. Ce n'est pas sans questionner leur bonne marche, et notamment leur capacité à composer avec les exigences de part et d'autre. S'y ajoutent les corps d'inspection et de contrôle et les missions ministérielles d'audit pour toute étude ou mission entrant dans sa compétence. Les autres départements ministériels, notamment les services statistiques et les organismes qui leur sont rattachés lui assurent, en tant que de besoin, le concours de leurs services.

¹Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées sur la Direction générale de la cohésion sociale et Garde des Sceaux, ministre de la Justice, sur la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse / ²Direction générale de la santé, direction de la sécurité sociale, de la direction générale de l'offre de soins, direction des affaires civiles et du sceau, direction des affaires criminelles et des grâces, direction des services judiciaires, du service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes, direction générale des collectivités locales, direction générale des étrangers en France, direction générale de l'enseignement scolaire, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives et délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



Priscilla du Preez / Unsplash

La Première ministre, chaque ministre dont l'autorité est partagée en matière d'enfance et la secrétaire d'État chargée de l'Enfance, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret. S'il est fondé de mettre chacun des protagonistes face à ses responsabilités s'agissant de son application, il y a lieu de s'interroger sur les effets en cas de manquements.

FAUT-IL SE RÉJOUIR OU S'INQUIÉTER ?

La CNAPE ne peut que se réjouir d'une telle nomination auprès de la Première ministre qui laisse entendre que l'enfance sera en effet la grande priorité de ce gouvernement. *A fortiori*, dans un moment où les métiers qui l'accompagnent sont en crise, et quand bien même elle ne serait que symbolique, ce peut être une opportunité à saisir pour parvenir à redonner la place et les égards qu'ils méritent.

Cependant, quelle sera, dans une telle configuration, l'influence propre de la secrétaire d'Etat sur les ministres de plein exercice qui sauront faire valoir leur prééminence, et donc leurs arguments, dans l'intérêt de leur ministère quitte à ce qu'il soit

contraire à celui de l'enfant ? Elle n'aura d'autre recours que de solliciter l'arbitrage de la Première ministre.

Ce rapport asymétrique dû à la nomination d'un secrétariat d'Etat et non d'un ministère à part entière, peut s'avérer être un facteur de faiblesse. Il s'agira d'être particulièrement déterminée et persuasive, en quelque sorte d'être une militante de l'enfance au sein du gouvernement. L'actualité sera lourde mais l'enfance doit être une constante préoccupation au plus haut niveau et demeurer l'une des grandes priorités de ce quinquennat comme annoncé. Le bien-être de l'enfance, dès la naissance, et celui de la jeunesse y compris des jeunes majeurs, doivent être un cap dont il ne faut dévier.

ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER ?

L'enfant protégé est avant tout un enfant et, en ce sens, il est heureux que la protection de l'enfance soit incluse dans l'enfance. Cependant, il importe que les spécificités de ses besoins ne soient pas oubliées. En premier lieu, ses besoins de soins.

Plus que jamais au regard du contexte actuel, ils doivent être pris en compte

dans une politique qui doit s'attaquer aux difficultés multiples auxquelles il peut être confronté. Prévenir et traiter la maltraitance sous toutes ses formes doit être véritablement central. A cet égard, la secrétaire d'Etat devra mettre tout en œuvre pour que les lois relatives à la protection de l'enfance soient pleinement appliquées et que les moyens de cette politique publique soient consentis à la hauteur des enjeux, tant par l'Etat que par les Départements, sans oublier les collectivités publiques qui y concourent.

Les incertitudes qui pèsent sur le sort du scrutin législatif figent en attendant toute action gouvernementale en faveur de l'enfance. Même si les prérogatives et la marge de manœuvre du secrétariat d'Etat questionnent, il serait regrettable qu'il en résulte un changement de son positionnement auprès de la Première ministre, ou pire sa suppression. ▲

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL EN PROTECTION DE L'ENFANCE : LA CNAPE REMET SON RAPPORT



Par Bérangère Dejean, conseillère technique Protection de l'enfance – CNAPE

Dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs avec la Direction générale de la cohésion sociale, la CNAPE s'est intéressée au travail avec les familles dans le cadre d'une mesure d'accueil en protection de l'enfance. Elle s'est appuyée sur l'expertise et l'expérience de ses membres au travers d'un groupe de travail dédié et d'auditions bilatérales.

La question du travail avec les familles en protection de l'enfance est ancienne mais toujours aussi prégnante. Affichée depuis des années comme un principe incontournable de l'intervention, elle renvoie à des représentations personnelles et idéologiques parfois difficiles à surmonter.

Ces interrogations sont d'autant plus importantes lorsque l'enfant fait l'objet d'une mesure d'accueil en protection de l'enfance. L'enfant est « retiré » de son milieu familial, les liens avec ses parents peuvent se distendre, ce qui ne facilite pas leur implication.

La protection de l'enfance vise en premier lieu à garantir les besoins

fondamentaux de l'enfant qui est au centre du dispositif. Quelle place accorder à ses parents ? Comment les associer ? Quel travail effectuer avec eux alors même que l'accueil peut être la conséquence de leur manque de protection ou de leur réponse inadaptée aux besoins de l'enfant ? S'agit-il alors d'un travail avec les familles ou « sur » les familles ? Autant d'interrogations qui ont fait, et font toujours, l'objet de débats et influent la réalité du travail social.

Sur la base des travaux de Saül Karsz¹, Catherine Sellenet² distingue trois formes d'interactions possibles entre parents et professionnels :

- ▶ le travail pour les parents qui consiste à se substituer à eux, à faire à leur place, sans prendre en considération leurs choix ou leurs attentes ;
- ▶ le travail sur les parents qui vise à faire en sorte qu'ils répondent à un modèle donné. L'intervention et le projet d'accompagnement sont alors centrés sur les parents ;
- ▶ le travail avec les parents qui suppose une relation, un accompagnement, une association. Il s'agit

de les prendre en compte et de les amener à rechercher des réponses adaptées.

Partant de cette acception, le travail avec les familles semble recouvrir, dans le cadre des mesures d'accueil en protection de l'enfance, deux axes, parfois indissociables : d'une part, des actions permettant la participation des parents et, d'autre part, des actions visant à soutenir et à renforcer leurs compétences parentales.

Si des droits sont explicitement reconnus depuis de nombreuses années aux titulaires de l'autorité parentale, la place qui leur est attribuée en protection de l'enfance reste fluctuante, en fonction des « idéologies » dominantes, comme en témoigne le recentrage sur l'enfant introduit par la loi du 14 mars 2016. Ce texte effectue un rééquilibrage entre les droits des enfants et l'autorité parentale qui, sans révolutionner le dispositif, se traduit par un changement de place accordée aux parents. Ces derniers ne sont plus co-construc-teur du projet d'accompagnement de leur enfant, ils participent à son

¹ Saül Karsz, *Pourquoi le travail social ?* Paris, Dunod, 2004, 161 p. / ² Catherine Sellenet, « Coopération, coéducation entre parents et professionnels de la protection de l'enfance », *Vie sociale*, 2008/2 (N° 2), pp 15 à 30

élaboration, laquelle s'effectue de manière concertée.

Par ailleurs, la parentalité est au cœur d'une ambivalence. Les parents se trouvent dans une double position de partenaires avec lesquels il faut collaborer dans le cadre de l'éducation de l'enfant et de responsables des difficultés rencontrées dans son développement. Cette ambivalence et les débats qui l'entourent ont conduit certains à vouloir recentrer la politique publique de soutien à la parentalité sur un volet universaliste et préventif, excluant de son champ les interventions relevant de la protection de l'enfant³. Les dispositifs qui en découlent, financés par la branche famille, s'inscrivent dans un objectif de prévention de premier niveau.

Néanmoins, avec l'évolution de la place accordée aux familles en protection de l'enfance, les activités pour soutenir la parentalité des parents des enfants confiés sont appelées à devenir un axe de travail à part entière.

Les interventions ne s'envisagent plus uniquement sur la base des défaillances parentales constatées et sur lesquelles il faut agir, mais sur l'identification et la prise en compte de leurs ressources. Cette approche s'inscrit pleinement dans le principe de soutien à la parentalité. Il ne s'agit pas d'imposer ou de soumettre aux parents un projet préétabli ou pensé à leur place mais d'organiser des rencontres, des ateliers, de fournir des cadres leur permettant d'élaborer leurs points de repères éducatifs. Non stigmatisante, elle est basée sur la valorisation des compétences parentales.



Avec l'évolution de la place accordée aux familles en protection de l'enfance, les activités pour soutenir la parentalité des parents des enfants confiés sont appelées à devenir un axe de travail à part entière.



Malgré les évolutions législatives et conceptuelles, les parents sont loin d'être systématiquement associés à l'éducation de leur enfant. Si des avancées sont constatées concernant leur sollicitation pour l'élaboration des projets pour l'enfant ou lors de réunions de synthèse, elles ne sont pas généralisées. De même, ils participent peu au quotidien de leur enfant. Les conseils départementaux semblent se désengager de l'accompagnement des familles sur le volet du soutien à la parentalité. Certains ont, officiellement ou non, délégué aux associations gestionnaires cette mission qui fait parfois l'objet d'un accompagnement financier. De nombreuses initiatives pour soutenir les parents dans le cadre de leur fonction parentale ont vu le jour ces dernières années. Néanmoins, certains établissements se trouvent en difficulté pour exercer ce travail auprès des parents à moyens constants, sans financement du département. Dès lors, les actions de soutien ou de renforcement de la fonction parentale sont très inégales selon les territoires.

Le travail avec les familles doit être davantage investi dans le cadre de la formation initiale ou continue, afin de dépasser certaines représentations toujours prévalentes.

De manière générale, les professionnels ont encore souvent une vision dysfonctionnante des familles et ne recherchent pas leurs compétences ou leurs ressources. Ces représentations sont ressenties par les familles comme des disqualifications et ne favorisent pas leur participation. Impulser un réel travail avec elles ne pourra être possible sans un changement de regard.

Reconnaître des compétences aux parents n'est pas leur reconnaître tous les droits et prendre en compte les ressources de chacun ne renvoie pas à une symétrie des places.

Certains outils permettant l'amélioration du travail avec les familles devraient être davantage développés, tels que le projet pour l'enfant, la formation à certaines approches telles que celles axées sur le pouvoir d'agir, l'élaboration, la diffusion et l'appropriation de référentiels ou d'outils d'évaluation, la mise en œuvre d'une mesure d'aide à la gestion du budget familial durant la mesure de placement et/ou en préparation d'un retour au domicile, ou encore le fait de faire appel à des tiers, dans le cadre d'un parrainage ou de la pair-aidance, notamment comme facilitateur de la relation. ▲

³ Compte-rendu du Comité national restreint du 13 avril 2012, version amendée à la demande de la représentante du SG-CIPD, juillet 2012

ALERTE SUR LES DIFFICULTÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ACCUEILLIS EN ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET LIEUX DE VIE

L'accueil d'un enfant en protection de l'enfance doit permettre de répondre à ses besoins fondamentaux. En effet, selon la loi du 14 mars 2016, « *la protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.* »

Les enfants relevant de la protection de l'enfance peuvent présenter, du fait de leur vécu, des troubles et des besoins spécifiques. Les conséquences des maltraitances ou des négligences ne cessent pas du simple fait de les écarter de leur milieu familial. Leurs besoins spécifiques, individuels, doivent être pris en compte dans le cadre de leur accueil. Une attention, des soins et un accompagnement adaptés doivent leur être assurés afin de permettre leur bon développement.

Or, les établissements, les lieux de vie et d'accueil et les professionnels de la protection de l'enfance, ne pourront répondre à ces objectifs sans une prise en compte des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mission. Des réflexions doivent être menées et des mesures prises

afin d'assurer aux enfants confiés un accompagnement de qualité qui réponde à l'ensemble de leurs besoins.

Ces difficultés sont de quatre ordres.

LA LOGIQUE DES PLACES DISPONIBLES

L'accueil s'inscrit dans une logique de places disponibles pour protéger en urgence un enfant en l'éloignant de son domicile. Il faut développer une vision qualitative de l'accueil afin de lui garantir un accompagnement individualisé, sécurisé et pensé en fonction de ses besoins. Sortir de cette logique nécessite de disposer d'une offre de prise en charge diversifiée, en adéquation avec les besoins identifiés. Or, trop souvent, elle ne repose pas sur un diagnostic du territoire.

L'IMPOSSIBILITÉ DE S'ADAPTER AUX BESOINS INDIVIDUELS DES ENFANTS

Chaque enfant est singulier et son accompagnement doit être adapté à sa situation individuelle.

En effet, si les besoins fondamentaux de l'enfant sont universels, ils peuvent nécessiter une attention ou une réponse particulière en fonction de son

Cette contribution a été élaborée par les membres du groupe de travail de la CNAPE relatif à l'accueil en protection de l'enfance pour mettre en lumière les difficultés rencontrées par les établissements sociaux et les lieux de vie et d'accueil dans l'accompagnement des enfants confiés.

âge ou de son développement. Par ailleurs, certains enfants peuvent présenter des besoins spécifiques en fonction des traumatismes auxquels ils ont été exposés, d'autres des besoins particuliers en raison d'un handicap.

Répondre aux besoins individuels des enfants accueillis nécessite de disposer d'un nombre suffisant de professionnels, disponibles, formés et soutenus dans leur mission.

Or, les moyens actuellement consentis, auxquels s'ajoutent des difficultés de recrutement, ne permettent pas d'assurer un accueil et un accompagnement de qualité, qui prennent en compte les besoins individuels des enfants accueillis.

LE MANQUE DE MAILLAGE TERRITORIAL

Il s'agit de travailler un parcours, c'est-à-dire une trajectoire, et des passerelles avec le milieu ouvert et d'autres modalités de réponse, voire avec des dispositifs relevant du droit commun. Or, les coordinations peuvent s'avérer difficiles et le maillage territorial peu construit, notamment avec les services de soin ou du secteur médico-social. Chaque professionnel intervient dans son secteur d'activité, de manière cloisonnée, sans une appréhension globale de la situation de l'enfant. Les établissements de la protection de l'enfance accueillent des enfants et des jeunes qui présentent des psychotraumas et des discontinuités de liens familiaux nécessitant un accompagnement adapté. Cependant, les professionnels ne disposent pas des moyens nécessaires pour répondre de manière adéquate à l'ensemble de leurs besoins.

Des instances de coordination, regroupant les différents acteurs susceptibles d'intervenir dans la situation des enfants confiés, doivent être créées au niveau local pour dépasser la logique des interventions en silo et permettre un accompagnement adapté.

LA FORMATION INADAPTÉE ET LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Il est nécessaire de réfléchir aux moyens d'outiller davantage les professionnels et de compléter leurs connaissances. Ils ne sont pas formés de manière adéquate à l'accompagnement des enfants au sein des maisons d'enfants à caractère social ou des lieux de vie et d'accueil.

Un manque d'équilibre se fait sentir entre l'enseignement à la conduite de projet qui semble bien investi et celui du « faire avec » et du « vivre avec » jugé insuffisant. Leur diplôme obtenu, certains jeunes professionnels intègrent une structure sans avoir effectué un seul stage en établissement dans leur secteur d'activité, et ne sont confrontés à la réalité de terrain qu'une fois en poste. Or, le manque de formation ou une formation inadaptée a des conséquences sur l'accompagnement des enfants accueillis et sur les effectifs : un professionnel insuffisamment outillé, démuné face à la souffrance des jeunes qu'il accompagne, aura tendance à se décourager et à se réorienter au bout de quelques années, voire de quelques mois. Ces changements de voies entraînent des *turn-over* importants qui ne répondent pas au besoin de stabilité des enfants accueillis. Ils sont en outre particulièrement problématiques dans le contexte de la crise de recrutement que connaît aujourd'hui la protection de l'enfance du fait du salaire et du sentiment d'impuissance des éducateurs. Leur travail demande un important degré d'engagement. Pour autant, leur cadre d'emploi n'est pas attractif et ils ressentent un manque de reconnaissance professionnelle, amplifié avec la crise sanitaire due à la COVID-19.

Les jeunes professionnels sont confrontés frontalement à la souffrance des enfants, à laquelle ils ne s'attendaient pas toujours, et ne sont pas armés pour y faire face. Ils les accompagnent, parfois jusqu'à leur majorité, sans disposer des moyens nécessaires pour élaborer avec eux un projet de vie cohérent et leur permettre d'accéder à des conditions de vie meilleures.

Face à cette pénurie de professionnels, certains établissements font alors appel à des intérimaires qui ne connaissent ni la structure ni les enfants accueillis. Cela a des conséquences néfastes sur le besoin de stabilité des enfants et peut désorganiser les équipes de professionnels déjà en poste. D'autres structures demeurent en sous-effectifs, faute de candidats à recruter. Là encore, l'accompagnement des enfants et la réponse à leurs besoins ne sont pas garantis.

Répondre aux besoins d'un enfant accueilli en protection de l'enfance implique aujourd'hui de développer une vision prospective des lieux d'accueil, des prestations, etc., mais également de disposer d'un état des lieux de l'offre et de la demande sur le territoire départemental, aujourd'hui quasi-inexistant. Cela nécessite de penser et de rechercher la diversité et la complémentarité entre les dispositifs, en lien avec les associations gestionnaires des établissements et des services qui ont une expertise dans le domaine. Cela implique une relation partenariale entre les conseils départementaux et ces associations afin de développer une réflexion commune, voire une co-construction de l'offre dans les territoires.

Chacun de nous est investi dans les missions de protection de l'enfance. Les associations et leurs professionnels sont soucieux du bien-être et du devenir des enfants qu'ils accompagnent.

Il est nécessaire de leur permettre de mener convenablement les missions qui sont les leurs. Il en va de l'intérêt supérieur des 177 000¹ enfants bénéficiant d'une mesure d'accueil en protection de l'enfance. ▲

¹Selon les derniers chiffres de la DREES

PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS AU PÉNAL : L'EXPÉRIENCE DU CENTRE ÉDUCATIF ALBATROS

Entretien avec Anne Dufour, directrice du centre éducatif Albatros – ADES EUROPE

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER CE CENTRE ?

Le centre éducatif Albatros est un service habilité justice d'accueil en hébergement diversifié de douze mineurs de 16 à 18 ans. La plupart d'entre eux sort d'incarcération, majoritairement d'établissements pénitentiaires pour mineurs et de quartiers mineurs de Montpellier, Perpignan et Lavour. Les faits à l'origine de leur placement peuvent être des vols alimentaires, des reventes de cigarettes, des vols avec violences ou sous menace d'une arme blanche.

Depuis 2017, le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) accueilli est en augmentation. En 2020, ils étaient dix huit sur les trente jeunes pris en charge. Le projet d'établissement a ainsi été adapté pour mieux prendre en compte leurs spécificités.

QUELLES SONT CES SPECIFICITÉS ?

D'une manière générale, 90% des MNA accueillis sont issus du Maghreb. 80% ne sont pas passés par un dispositif d'évaluation de l'isolement et de la minorité, et/ou ne disposent pas de tutelle de l'Etat.

Sans ressources, 1/3 d'entre eux ne parle pas français à leur arrivée dans le centre et n'est donc pas en mesure de comprendre ce qui est expliqué, sans l'aide d'interprète.

Ils sont majoritairement en très mauvaise santé, c'est pourquoi l'une des priorités du centre est de prendre très rapidement des rendez-vous médicaux. Il n'est pas rare de programmer des opérations suite à des blessures antécédentes au placement. Pour certains jeunes, les addictions et les troubles psychiques conduisent à des passages à l'acte nécessitant l'intervention de soins aux urgences hospitalières ou psychiatriques. En 2020, 20 % d'entre eux souffraient d'addictions sévères à différents types de médicaments, à l'alcool ou à des drogues dures. Enfin, 2/3 n'ont pas de CMU à leur arrivée ou elle est périmée.

Concernant leur insertion sociale, professionnelle et administrative, les jeunes MNA arrivent en moyenne autour de leur 17^{ème} année, ce qui laisse peu de temps pour construire une relation et les accompagner dans un parcours scolaire et/ou professionnel. Cela rend également difficile la réalisation des démarches d'obtention d'un titre de séjour, d'où

la nécessité de pouvoir poursuivre l'accompagnement jusqu'à leurs 21 ans.

Le collectif pèse sur eux encore plus que pour le reste du public accueilli. Chaque année, de nombreux jeunes fuguent plusieurs jours ou semaines en début de placement et demandent ensuite à revenir.

Le centre garde de la souplesse pour les réadmettre, après des fugues ou un premier échec de prise en charge.

QUELLES MODALITÉS AVEZ-VOUS MIS EN PLACE POUR MIEUX ACCOMPAGNER CES JEUNES ?

Au fil des années, plusieurs axes de travail ont été privilégiés.

D'une part, la prise en compte des psychotraumatismes. Les MNA ont vécu plusieurs traumatismes, parfois en amont de leur parcours migratoire. Or, tout enfant ne peut s'épanouir et avoir accès aux apprentissages que si ses besoins primaires (de sécurité et physiologiques) sont pris en compte. Du fait de leur parcours migratoire, ils ont acquis une maturité et une certaine défiance vis-à-vis des systèmes

sociaux d'accompagnement. Le centre Albatros a repensé l'accompagnement autour des éléments suivants :

- ▶ la mise en valeur de la notion de respect : respect individuel, des espaces, des biens et des personnes. Une attention est portée sur la présomption de leur capacité à s'occuper d'eux-mêmes. Le centre ne leur propose pas de l'aide mais un accompagnement;
- ▶ la mise en valeur du projet individuel au sein d'un petit collectif. Chacun va à son rythme, avec ses compétences, appétences et projets de vie. Il est nécessaire de respecter le collectif mais il n'y a pas d'obligation collective (possibilité de prendre ses repas dans une fourchette horaire, les activités collectives ne sont pas obligatoires mais sont basées sur de la libre adhésion, etc.);
- ▶ la mise en place d'un espace où le jeune se sent en sécurité avec une possibilité d'accès à de la nourriture, à une chambre individuelle, à des espaces de parole, de création et de négociation.

D'autre part, l'alimentation est utilisée comme un outil éducatif de mise en relation et d'apaisement. Les jeunes accueillis connaissent d'importantes carences du fait de longs ou de multiples parcours d'errance. En défiance et en insécurité, ils ne peuvent accéder aux apprentissages et à la citoyenneté.

Le centre leur offre avant tout un lieu d'accueil, « comme à la maison ». La cuisine est accessible, les jeunes peuvent se préparer leur repas. Le frigo est accessible en journée pour les encas, qu'ils soient de nature physiologique ou psychologique pour répondre à une angoisse.

Un travail de médiation éducative s'effectue par le biais de l'accès à

▲ L'accueil de MNA au pénal nécessite de repenser l'accompagnement éducatif actuellement souvent proposé, pour s'adapter aux spécificités qui sont les leurs. ▲

l'alimentation. Ces temps formels ou informels permettent à l'éducateur de créer un espace de parole et de sens. Les repas ne sont plus une obligation mais un désir de partager. Et ces jeunes y sont particulièrement sensibles. Cet outil de médiation est à reconnaître et à prendre en compte dans le budget comme une aide à l'apaisement et à l'insertion sociale. Le travail d'accompagnement éducatif est conséquent. Les résultats sur l'activité sont réels. Les jeunes, se sentant accueillis et sécurisés, peuvent investir le placement et respectent davantage les lieux et les personnes présentes.

Enfin, le centre Albatros a recours à la médiation animale dans la relation entre les jeunes et les professionnels. La présence de l'animal sur le site permet un apaisement des tensions, de prendre soin de soi au travers du prendre soin de l'autre. Elle offre au jeune un sentiment de « chez soi » et l'aide à se poser au sein du centre qui devient un lieu d'ancrage pour se reconstruire. Elle permet aussi d'ouvrir des « espaces de parole ». Enfin, l'animal donne aux jeunes le souhait de revenir vers le centre, soit après une fugue ou leur prise en charge.

ET POUR LA SUITE ?

L'accueil de MNA au pénal nécessite de repenser l'accompagnement éducatif actuellement souvent proposé, pour s'adapter aux spécificités qui sont les leurs. Pour ce faire, il est

important que les projets des structures soient soutenus par la protection judiciaire de la jeunesse et qu'elle donne aux établissements un réel pouvoir d'agir.

Les modalités de travail au centre Albatros sont d'une très grande richesse qu'il convient de préserver. Par ailleurs, un tel fonctionnement impacte nécessairement certaines lignes budgétaires. Le passage en dotation globale permettrait d'ajuster encore davantage l'accompagnement proposé.

Il conviendrait également de développer les liens partenariaux au niveau national avec les agences régionales de santé, l'Education nationale et les services d'accès à la formation et à l'emploi pour faciliter le travail des structures au niveau local. A titre d'exemple, les liens avec les services de pédopsychiatrie ou de psychiatrie sont insuffisants. Le centre et les services de gendarmerie se trouvent démunis lors des crises des jeunes souffrant de troubles psychiques non encore reconnus par l'agence régionale de la santé, et/ou d'addictions sévères. ▲

L'ARSEA : UNE EXPERTISE AU SERVICE DES FAMILLES UKRAINIENNES EN FRANCE



Par Pauline de la Losa, responsable Vulnérabilités et prévention – CNAPE

Dès le 4 mars, l'Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Education et d'Animation (ARSEA) a mis à disposition son site d'Adels-hoffen pour l'accueil des familles fuyant la guerre.

Avec aujourd'hui l'ouverture d'autres structures, elle se mobilise pour plusieurs centaines de déplacés, principalement des femmes et des enfants.

LA SANTÉ AU CŒUR DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

En plus de leur dénuement quasi-total, les personnes accueillies souffrent de problèmes de santé, parfois très graves. Aux psycho-traumatismes liés au conflit s'ajoutent des fragilités (maladies chroniques, handicaps, complications durant la grossesse) auxquelles aucune réponse n'a été apportée durant leur parcours migratoire.

L'ARSEA, reconnue de longue date pour son expertise dans l'accompagnement des personnes en proie à des problématiques de santé, a mis au service des familles ukrainiennes son expérience en la matière.

◀ ▲
L'ARSEA, reconnue de longue date pour son expertise dans l'accompagnement des personnes en proie à des problématiques de santé, a mis au service des familles ukrainiennes son expérience en la matière. ▲ ▶

Différentes actions sont menées dont celle du centre d'hébergement spécialisé de Schiltigheim, situé sur le site d'Adelshoffen, qui a été pensé comme un sas d'observation et d'évaluation. Le médecin à mi-temps et l'infirmière y orientent les patients vers les autres structures de l'association pour une prise en charge adaptée à leurs besoins.

Différentes possibilités sont proposées : accueil collectif, semi-collectif, logement individuel. Des places en intermédiation locative ont été développées pour proposer un accueil pérenne aux familles.

Une fois installées, les équipes les accompagnent dans leurs démarches administratives, la scolarité des enfants, la recherche d'un emploi, l'apprentissage de la langue française grâce à l'intervention de

bénévoles en français langue étrangère, etc.

Afin d'extraire les enfants des traumatismes vécus, ne serait-ce que quelques instants, des activités collectives (art plastique, jeux divers, etc.) ont été développées.

Chaque site possède ses spécificités et vise à apporter une réponse complémentaire aux autres dispositifs d'accueil et d'accompagnement de l'association et plus largement, du territoire.

A titre d'exemple, une structure qui répond aux besoins des enfants présentant un trouble du spectre autistique et de leur famille a été créée. En plus d'intervenir auprès de l'enfant, un de ses objectifs est d'accompagner et de former les parents à la prise en charge quotidienne de



leur enfant, auparavant accueilli dans un établissement spécialisé.

UNE COORDINATION ESSENTIELLE AVEC LES AUTORITÉS PUBLIQUES

Rendues possibles grâce à la mobilisation sans faille des salariés de l'ARSEA, ces actions n'auraient pu se déployer sans le soutien des autorités publiques et la coordination avec leurs services.

Dès le lendemain de la visite de la préfecture pour évaluer les capacités d'accueil, les locaux d'Adelshoffen ont ouvert. Depuis lors, les services de la préfecture et de l'agence régionale de santé accompagnent l'association et coordonnent leurs actions avec elle.

Afin de répondre aux besoins du public accueilli, des fonds ont été débloqués. La spécificité santé de l'ARSEA a été renforcée par l'octroi d'un financement pour un demi-poste de médecin et un équivalent temps plein d'infirmier par l'agence régionale de santé. A l'instar de la gestion de la crise sanitaire, l'accueil des familles provenant d'Ukraine a démontré l'importance de la coordination et de la confiance

mutuelle entre les autorités publiques et l'association. Les liens privilégiés qu'elles entretiennent ont permis de développer rapidement différentes possibilités d'accueil complémentaires à celles mises en place par les autres acteurs du territoire.

L'ANCRAGE DES ACTIONS DANS UN MAILLAGE PARTENARIAL ÉTOFFÉ

Dès les premières arrivées, une organisation optimale a été pensée. Un maillage partenarial s'est immédiatement créé et s'est concrétisé par la présence d'agents de la préfecture chargés de la prise en charge administrative, d'une équipe de la Croix-Rouge française pour les besoins médicaux et de la cellule d'urgences médico-psychologiques pour le soutien psychologique au public.

Pour répondre à l'urgence en matière de santé, d'autres partenariats se sont noués. L'Institut de cancérologie Strasbourg Europe et les services de cardiologie priorisent la prise en charge de personnes orientées par l'ARSEA. Le centre médico-chirurgical obstétrique accueille en urgence les femmes enceintes afin de mettre en place le plus rapidement possible

le suivi de grossesse. D'autres acteurs du territoire, à l'instar de la protection maternelle et infantile, apportent leur soutien. Les liens, notamment avec les mairies, les acteurs du logement, de l'emploi, les associations de bénévoles mais aussi les vétérinaires, sont venus compléter ces partenariats.

La connaissance entre tous ces acteurs et le maillage territorial qui s'est tissé, favorisent l'orientation et la réponse rapide aux besoins des personnes et ce, dès leur arrivée en France. ▲

ARIA 33, UN DISPOSITIF NOVATEUR ET EXPÉRIMENTAL

Par Dolly Lebon, référente et Jean-François Nicanor, responsable d'ARIA 33 – Institut Don Bosco

Trois ans après la diffusion du référentiel du plan interministériel de prévention et de lutte contre la pauvreté, les dispositifs sont encore rares pour répondre aux besoins des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Depuis huit mois, le service Accompagnement Relationnel pour l'Insertion des jeunes Adultes 33 (ARIA 33) propose un accompagnement personnalisé et individualisé dans cette période de transition dans laquelle ils sont livrés à eux-mêmes.

ARIA 33, UN SERVICE SOCIAL

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée en septembre 2018 pour « garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance », le référentiel d'accompagnement pour les sorties de l'aide sociale à l'enfance de février 2019 préconise la création de dispositifs innovants. Malgré cette volonté affichée des pouvoirs publics, il n'existe pas encore de financements spécifiques.

30% des jeunes majeurs sortant de l'ASE se sont dirigés vers les dispositifs d'urgence¹ et 1/4 est sans domicile fixe².

Dans ce contexte, le réseau Don Bosco Action Sociale, par le biais de financements privés (la fondation Total Énergies qui a soutenu le projet dès son origine et la fondation SFR) et publics dans le cadre de la stratégie nationale, et en lien étroit avec l'Institut Don Bosco et quatre autres associations (Notre Dame de Mont-Mélian, Cité de l'Espérance, Foyer Père Robert, Valdocco), a créé un service d'accompagnement de jeunes adultes sortant de ses MECS afin d'éviter les ruptures de parcours.

La prise en charge s'arrête à 18 ans pour la majorité d'entre eux. En 2015, 56% bénéficiaient d'un Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM) jusqu'à 21 ans, ils n'étaient plus que 36% en 2020³.

Certains, sans attache familiale et dont l'insertion professionnelle est précaire, voire inexistante, ne sont pas encore autonomes lors de leur départ des établissements, et le risque est grand de les voir sombrer dans la rue.

Le projet d'ARIA 33 répond à trois enjeux :

- ▶ consolider le travail sur l'autonomie mis en place par la MECS par un suivi orienté vers le droit commun et l'inscription du jeune sur son territoire de vie (aide à la gestion du budget, recherche d'une solution d'hébergement, démarches administratives, santé) ;
- ▶ éduquer le jeune à la responsabilité de ses actes, de ses choix, de son parcours de vie ; l'aider à prendre conscience en permanence de ses capacités à se mobiliser pour construire un projet d'insertion réaliste et opérant ;
- ▶ contribuer à la réussite de son insertion dans la durée en lui ouvrant un espace de dialogue et de rencontre avec un éducateur de l'équipe et/ou un parrain et en le soutenant individuellement sur les différents champs d'accès à l'autonomie.

LES PRINCIPES FONDATEURS

Dans la lignée des valeurs humanistes et des missions associatives de Don Bosco Action Sociale et de l'Institut Don Bosco, ARIA 33 ancre ses accompagnements dans les principes de l'égalité des chances⁴ et de

¹ INED / ² Alerte de la fondation Abbé Pierre / ³ Chiffre au national La gazette 03/12/20 / ⁴ Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006

l'accueil inconditionnel de tout jeune entre 18 et 25 sortant de l'ASE, autonome ou non, se présentant dans le service. Cet accueil et l'accompagnement sont basés sur le principe de la libre adhésion, à l'instar des dispositifs de prévention spécialisée. Chaque jeune est libre d'adhérer ou non, à n'importe quel moment, à la démarche qui peut être engagée avec le référent ARIA 33.

Dès lors, la relation n'est plus imposée mais suppose l'implication de chacun. Cette démarche est parfois difficile pour des jeunes souvent réticents et échaudés par des expériences avec les adultes identifiés à une forme d'institutionnalisation. Elle représente une part non négligeable du travail du référent, nécessitant du temps pour une approche délicate et adaptée. Il est également question, pour le service ARIA 33, d'appivoiser la discontinuité du jeune comme outil de travail et non comme frein à son émancipation. C'est également une démarche d'« aller vers », pour prendre régulièrement des nouvelles, y compris des jeunes qui, *a priori*, « vont bien » afin de garder un lien.

LES MISSIONS

Dans le cadre d'un accompagnement individuel, ARIA 33 crée un trait d'union entre la sortie de l'aide sociale à l'enfance et le cheminement vers l'adulte autonome, entre le « dedans » (ASE) et le « dehors » (post-ASE). Pour prévenir le risque de marginalisation, ARIA 33 s'appuie en premier lieu sur le lien avec le jeune majeur, créé de préférence avant sa sortie du dispositif MECS. Il est question du premier objectif préconisé par le référentiel du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté,

qui permet, grâce au maintien de ce lien privilégié, de mettre en place un soutien autour de quatre axes :

- ▶ la poursuite d'un appui individualisé et d'un lien avec un référent, destiné à développer chez le jeune ses capacités d'autonomie dans la vie quotidienne ;
- ▶ l'aide à la recherche d'une solution d'hébergement adaptée à sa situation ;
- ▶ l'orientation vers un soutien d'ordre psychologique et/ou un suivi médical pour ceux dont le besoin se fait sentir ;
- ▶ l'accompagnement dans l'élaboration d'un projet, la poursuite d'une formation ou la recherche d'un emploi, en mobilisant le jeune dans la construction d'un projet professionnel.

LES PREMIERS CONSTATS

Bien qu'elles aient été menées à leur terme, les sorties d'APJM à 21 ans se révèlent encore prématurées. Majoritairement, ces jeunes adultes, tout comme la moyenne nationale des jeunes hors parcours ASE, ne sont simplement pas prêts à répondre positivement aux injonctions sociétales d'insertion à tout prix alors même qu'ils sont tout juste sortis de l'enfance.

Concernant les jeunes en sorties sèches, le pari de créer un lien est déjà une ambition considérable. Un travail de fond sur la confiance est à tisser avant de prétendre à une meilleure insertion. L'objectif vise plutôt à les soutenir dans leur révélation d'eux-mêmes, et donc d'être étayant pour eux durant ce cheminement vers la vie adulte. Nous identifions clairement des besoins en termes de lien avec un adulte ressource, de ressources financières,

de logement, d'accès aux soins psychiques et physiques, et d'accompagnement pour une orientation professionnelle choisie.

Le travail réalisé notamment par les MECS avant la sortie contribue à développer leur capacité de reconstruction psychoaffective et sociale. De prime abord, cela semble leur permettre d'acquérir une structuration nécessaire pour les « libérer de la tutelle » protectrice de l'ASE. Sans filet de sécurité à la sortie, les chiffres montrent que nombre de ces jeunes adultes ne sont pas en mesure d'appliquer les acquis obtenus lors de leur mise sous protection. Le décryptage des codes de leur nouvel environnement reste une réelle source de tension, d'angoisse, avec un fort risque d'inscription dans des phénomènes de désaffiliation majeure.

L'accompagnement éducatif d'ARIA 33 est un mode d'intervention différent, non substitutif mais complémentaire des précédentes prises en charge éducatives dans le cadre des mises sous protection de ces jeunes adultes durant leur enfance. Nous pouvons, nous espérons, trouver les modalités et les partenariats nécessaires pour pérenniser ce dispositif novateur. Cette reconnaissance permettra d'assurer la continuité de ce type d'intervention sociale dans l'intérêt des jeunes les plus fragilisés par la vie, ainsi que dans celui de la société inclusive que nous souhaitons tous voir se réaliser. En attendant comme tous bons travailleurs sociaux, nous continuerons à « bricoler »⁵. ▲

⁵ www.unige.ch, au sens où Lévi-Strauss a théorisé le métier d'éducateur



Vous souhaitez améliorer les **contrats santé et prévoyance** de vos salariés, c'est possible !

En collaboration avec **MEDIASSOC**, le courtier gestionnaire **AGEO** vous propose un **audit gratuit de vos contrats**.

Face aux évolutions tarifaires importantes des contrats d'assurances santé et prévoyance des salariés nous sommes à vos côtés :

- Pour optimiser le **rapport garanties / prix des contrats**.
- **Vous conseiller sur l'ingénierie** de ces contrats et **négoier auprès des organismes assureurs** (mutuelles, institutions de prévoyance, assureurs).
- Vous apporter une **gestion fluide** avec des **interlocuteurs dédiés**.

Pour effectuer un audit de vos régimes collectifs Frais de Santé/Prévoyance ou plus de précisions, nous vous invitons à contacter :



Hugo LE BLOND
Tel : 06.78.30.98.85
hugo.leblond@ageo.fr



Jean-Marc GROSLIN
Tel : 07.69.32.90.50
jean-marc.groslin@ageo.fr



DOSSIER



GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE : UN NOUVEL ÉLAN POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Dossier réalisé par Audrey Hanne, responsable Europe – CNAPE

PAUVRETÉ INFANTILE ET DROITS DE L'ENFANT : UN ENJEU MAJEUR

La prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants est une question sociale de très longue date pour l'Union européenne. D'innombrables recherches traitent aujourd'hui de ce phénomène éminemment complexe qui impacte considérablement le développement, la santé, l'épanouissement, le bien-être et les droits des enfants.

Malgré les multiples engagements politiques au niveau national et communautaire, la précarité des enfants et des jeunes ne recule pas. D'après les récentes données fournies par Eurostat¹, en 2020, 24,2 % des personnes âgées de moins de 18 ans vivant au sein de l'Union européenne étaient exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale².

L'organisme souligne également que certains facteurs sont aggravants tels que le chômage et la précarité des ménages, l'origine et le niveau d'éducation des parents ainsi que la monoparentalité.

Par ailleurs, une analyse d'Unicef et de Save the Children estime que 150 millions d'enfants supplémentaires vivront dans la pauvreté en raison de la pandémie de COVID-19³.

La crise a en effet eu des conséquences graves sur les personnes défavorisées, créant de nouvelles vulnérabilités en raison par exemple de la fracture numérique ou d'un accroissement des violences intra-familiales⁴.

En 2013, la Commission européenne a donné une nouvelle impulsion pour lutter contre la pauvreté en adoptant la recommandation⁵ « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité ». Le texte incitait les États à adopter des stratégies intégrées pour garantir aux enfants un cadre et des conditions de vie adaptés à leurs besoins.

Les préconisations portaient notamment sur l'accès à des services publics qualitatifs et abordables, un logement décent, des activités ludiques et sportives, un système éducatif favorisant l'égalité des chances, etc.

Si depuis, l'Union s'est montrée relativement passive sur le sujet, l'adoption de la garantie européenne pour l'enfance en juin 2021 marque un nouvel élan. Objet d'une recommandation⁶, elle s'inscrit dans la continuité du plan d'action du socle européen des droits sociaux qui ambitionne de réduire d'au moins

15 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale.

La garantie européenne pour l'enfance vise à assurer aux 18 millions d'enfants vulnérables vivant au sein de l'Union un accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, la nutrition, le logement et l'accueil dans les services de la petite enfance. Son opérationnalisation et son effectivité restent néanmoins tributaires des efforts que fourniront les États membres pour la mettre en œuvre.

Enfin, l'Union européenne s'est dotée d'une stratégie inédite et globale sur les droits de l'enfant, rappelant à l'occasion sa détermination à « *placer les enfants et leur intérêt supérieur au cœur des politiques de l'UE, par le truchement de ses actions internes et externes et dans le respect du principe de subsidiarité* ». Le texte couvre, outre les enjeux de la garantie, ceux relatifs à la participation, la lutte contre les violences, l'environnement numérique, la justice adaptée et la protection des enfants dans les conflits armés. ▲

¹ Eurostat est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire / ² www.ec.europa.eu - Children at risk of poverty or social exclusion / ³ www.unicef.fr / ⁴ Growing up in lockdown : Europe's children in the age of COVID-19, 2020 Eurochild Report / ⁵ Recommandation 2013/112/UE de la Commission Européenne du 20 février 2013: Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité / ⁶ Recommandation 2021/1004 du Conseil de l'Union Européenne du 14 juin 2021 établissant une garantie européenne pour l'enfance

DOSSIER

UN ENGAGEMENT POLITIQUE HISTORIQUE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

LE PARLEMENT EUROPÉEN À L'INITIATIVE DE LA DÉMARCHE

Dès 2015, le Parlement européen a appelé à la création d'une garantie européenne pour les enfants en situation de vulnérabilité. Une démarche confortée par la pandémie de COVID-19 au regard de ses effets délétères sur la santé, le bien-être et les conditions de vie des enfants défavorisés. Des études ont par ailleurs conclu qu'il existait toujours, malgré l'adoption en 2013 de la recommandation « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », une marge de progression notable dans les efforts fournis pour réduire la pauvreté infantile.

Une étude de faisabilité a été réalisée par la Commission européenne, en partenariat avec Eurochild et Save the Children, pour évaluer les possibilités qu'offrirait une telle garantie.

Le rapport¹ produit a révélé des carences dans la mise en œuvre par les États membres des dispositions existantes relatives à la pauvreté des enfants. En dépit des variations selon les pays, un constat global s'est dégagé sur l'absence de priorisation politique et de stratégie efficace. Les responsables politiques ont notamment été épinglés sur la fragmentation des responsabilités entre les niveaux nationaux, régionaux et locaux, ainsi que le manque de données et d'informations sur le suivi des enfants vulnérables. De plus, les services publics essentiels sont souvent peu qualitatifs, inabordables et saturés.

UNE ADOPTION À L'UNANIMITÉ PAR LES ÉTATS MEMBRES

Au terme de près de six ans de négociations, la présidente de la Commission européenne, Ursula von Der

Leyen, a annoncé en 2019 la création d'une garantie européenne pour l'enfance afin que « *chaque enfant en Europe menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale ait accès aux droits les plus fondamentaux comme les soins de santé et l'éducation* »². Appréhendé comme un instrument majeur et déterminant de la stratégie de l'Union européenne sur les droits de l'enfant, cette garantie contribue également à la mise en œuvre de l'article 11 du socle européen des droits sociaux relatif à l'accueil et à l'accompagnement des enfants³.

Les États membres se sont finalement réunis le 14 juin 2021 au sein du Conseil EPSCO (Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs) pour approuver à l'unanimité la recommandation établissant une garantie européenne pour l'enfance. Accueillie avec ferveur par les responsables politiques et la société civile, cette garantie offre aujourd'hui

¹ Feasibility study for a child guarantee, final report, European commission, march 2020 / ² www.solidarites-sante.gouv.fr – Garantie européenne de l'enfance : Première réunion des coordinateurs nationaux / ³ www.solidarites-sante.gouv.fr - Déclaration des ministres européens sur la situation des enfants en Ukraine

un espoir concret pour améliorer la vie de millions d'enfants vulnérables.

UNE CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DÉDIÉE AU LANCEMENT DE LA GARANTIE

Une conférence ministérielle sur la garantie européenne pour l'enfance a été organisée par la présidence française du Conseil de l'Union européenne le 4 mars 2022 à Paris.

Animé par l'ancien secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, Adrien Taquet, l'évènement visait à faire dialoguer les acteurs sur les bonnes pratiques indispensables au déploiement de la garantie, échanger sur des enjeux majeurs tels que la petite enfance ou la santé mentale des mineurs, et mettre au cœur de la discussion l'opinion des enfants eux-mêmes. Ces derniers, en provenance de toute l'Union Européenne, ont pu faire valoir leurs attentes et leurs besoins après des nombreux ministres présents.

À l'occasion de cette conférence, les États membres ont réaffirmé leur soutien à l'Ukraine et tout particulièrement aux jeunes victimes du conflit.

Une déclaration commune a été signée sur la situation des enfants concernés par cette guerre, dans laquelle les signataires ont condamné avec la plus grande fermeté l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie.

Les gouvernements se sont engagés dans ce contexte à « *apporter une réponse rapide et concrète aux enfants et à leur famille, en cohérence avec les premières annonces formulées et en coordination avec les organisations internationales et la société civile* »³.

DES MODALITÉS RIGOUREUSES DE DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

L'adoption de la garantie européenne pour l'enfance, qui constitue certes une avancée politique majeure, n'est que le point de départ de la démarche. Sa déclinaison et son efficacité relèvent désormais de la responsabilité des États membres qui doivent soumettre des plans d'action nationaux pour la période allant jusqu'à 2030.

Ce n'est qu'au prix de stratégies nationales ambitieuses que la garantie pourra réellement contribuer au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie des enfants.

Les gouvernements nationaux devront rendre compte tous les deux ans des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la recommandation, et ce dans le cadre d'un échange avec la Commission européenne. Cette dernière est chargée d'examiner les avancées dans chaque pays et d'élaborer un rapport transmis au Conseil de l'Union courant 2026.

Par ailleurs, les États membres sont enjoins de nommer un coordinateur national disposant de ressources et d'un mandat adéquat pour suivre efficacement la mise en œuvre de la garantie. En ce qui concerne la France, Virginie Lasserre, directrice générale de la cohésion sociale (DGCS) au sein du ministère des Solidarités et de la Santé, et déléguée interministérielle à la Famille, a été choisie pour exercer cette fonction.

Saluant cette nomination, la CNAPE espère qu'une étroite collaboration sera mise en place avec le secteur associatif qui œuvre quotidiennement auprès des enfants. ▲

« Nos enfants sont notre avenir (...) le plan d'action du socle européen des droits sociaux a fixé l'objectif ambitieux de réduire de cinq millions le nombre d'enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale d'ici à 2030, et cet objectif a été renforcé lors du sommet social de Porto. La garantie européenne pour l'enfance constitue une avancée importante à cet égard. Nous devons prendre des mesures concrètes pour nous assurer que nous nous attaquons aux désavantages et à l'exclusion pendant les premières années de la vie de nos enfants, afin de leur garantir un meilleur avenir pour leur vie d'adulte ».

Ana Mendes de Godinho,
ministre portugaise du
Travail, de la Solidarité et
de la Sécurité sociale

DOSSIER

UNE RECOMMANDATION EUROPÉENNE AMBITIEUSE POUR LES ÉTATS MEMBRES

UNE GARANTIE CIBLÉE SUR LES ENFANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

La garantie européenne cible exclusivement les enfants dans le besoin, c'est-à-dire toutes les personnes de moins de 18 ans exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Une priorisation qui vise à briser le cercle vicieux intergénérationnel de la pauvreté, réparer les inégalités et atténuer les répercussions socio-économiques de la pandémie de COVID-19.

La recommandation précise que l'identification et le recensement de ces enfants relève des plans nationaux. Les gouvernements devront y préciser, pour toutes les catégories retenues, les obstacles auxquels les enfants sont confrontés pour accéder aux services considérés comme essentiels : structures de la petite enfance, éducation et activités périscolaires, soins de santé, nutrition adaptée et logement décent. Les mesures de la garantie seront en principe définies sur cette base.



En matière de réduction de la pauvreté, l'approche de l'Union européenne se veut globale et opérationnelle. Les réponses apportées par les États membres, face à un phénomène lié intrinsèquement à la situation du foyer ou de l'institution dans lequel l'enfant évolue, devront être concrètes et adaptées aux réalités locales.



Le texte détermine également une première liste des catégories d'enfants particulièrement désavantagés, à savoir :

- ▶ les enfants sans domicile ou vivant dans des conditions de privation graves de logement ;
- ▶ les enfants handicapés ;
- ▶ les enfants souffrant de problèmes de santé mentale ;
- ▶ les enfants issus de l'immigration ou d'une minorité ethnique, notamment les Roms ;
- ▶ les enfants accueillis dans des structures d'accueil alternative,

en institution (notamment ceux relevant de la protection de l'enfance).

UNE GARANTIE FONDÉE SUR DES MESURES CONCRÈTES ET OPÉRATIONNELLES

En matière de réduction de la pauvreté, l'approche de l'Union européenne se veut globale et opérationnelle. Les réponses apportées par les États membres, face à un phénomène lié intrinsèquement à la situation du foyer ou de l'institution

dans lequel l'enfant évolue, devront être concrètes et adaptées aux réalités locales.

En ce sens, la recommandation suggère une série d'orientations pour guider les gouvernements dans les mesures à prendre.

À titre d'exemple :

- ▶ recenser et éliminer les obstacles financiers et non financiers (par exemple les transports) qui empêchent les enfants dans le besoin de fréquenter des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance et d'aller à l'école ;
- ▶ fournir au moins un repas sain par jour d'école ;
- ▶ assurer la fourniture de matériel pédagogique, y compris d'outils pédagogiques numériques et de manuels ;
- ▶ assurer un accès égal et inclusif aux activités périscolaires (y compris les voyages), sportives et culturelles ;
- ▶ mettre en œuvre des programmes accessibles de promotion de la santé et de prévention des maladies en ciblant les enfants particulièrement vulnérables ;
- ▶ prévoir pour les enfants dans le besoin et leurs familles un accès prioritaire et rapide à l'hébergement social ou à l'aide au logement.

L'ALLOCATION D'UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE CONSÉQUENTE ET APPROPRIÉE

Dans toute mise en œuvre d'une politique sociale, le budget alloué détermine nécessairement l'efficacité de la stratégie adoptée et l'impact sur les publics cibles. La garantie européenne pour l'enfance, qui ne

fait pas exception à cette règle, ne pourra se décliner sans moyens adaptés aux ambitions qu'elle porte.

C'est pourquoi le Conseil de l'Union européenne a précisé dans sa recommandation que les États membres devront affecter un montant approprié pour soutenir la démarche.

Les exigences financières sont par ailleurs renforcées pour les pays qui présentent un taux d'enfants exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale supérieur à la moyenne de l'Union (estimée à 24,2% en 2020 par Eurostat¹) : le montant devra représenter dans ce cas au moins 5% de leur dotation nationale au titre du Fonds social européen (FSE +)².

Au regard des chiffres fournis par l'INSEE³, la France ne devrait pas être soumise à cette injonction. Le taux de pauvreté sur le territoire national était en effet estimé à 21% en 2018.

Les acteurs de la société civile, dont la CNAPE, attendent néanmoins un plan ambitieux à la hauteur des enjeux en cause.

UN PROCESSUS RIGoureux DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA GARANTIE

Fidèle à son niveau traditionnel d'exigence en matière d'évaluation des politiques publiques, l'Union européenne a astreint les États membres à un processus rigoureux de suivi et d'analyse d'impact de la garantie. La Commission européenne jouera un rôle central dans ce volet, en suivant méthodiquement les progrès accomplis suite à la mise en œuvre de la recommandation.

Une mesure objective, *via* des indicateurs, de l'incidence des mesures sur les conditions de vie des enfants est prévue. La Commission produira également un rapport de bilan destiné au Conseil de l'Union européenne courant 2026.

Enfin, les coordinateurs nationaux rempliront des missions visant à « faciliter l'apprentissage mutuel, à procéder à un échange d'expériences et de bonnes pratiques et à suivre l'application des mesures prises ». ▲

¹ www.ec.europa.eu/eurostat/fr/ / ² Le FSE+ (European Social Fund Plus /ESF+ en anglais) est le principal instrument européen qui intervient dans le cadre des politiques de cohésion économiques et sociales des États membres. Il est doté d'une enveloppe de 88 milliards d'euros pour toute l'Europe, pour la période allant de 2021 à 2027 / ³ Institut national de la statistique et des études économiques

DOSSIER



LE RÔLE MOTEUR DU RÉSEAU EUROCHILD DANS L'ADOPTION DE LA GARANTIE

Entretien avec Jana Hainsworth, secrétaire générale d'Eurochild

QU'EST-CE QU'EUROCHILD ?

Eurochild est un réseau de près de 200 organisations et individus de 35 pays, travaillant avec et pour les enfants en Europe. Nous militons pour une société où tous les enfants et les jeunes grandissent heureux, en bonne santé, confiants et respectés en tant que personnes à part entière. Nous interpellons les politiques, renforçons les capacités de la société civile, facilitons l'apprentissage mutuel et échangeons des pratiques et des recherches. Notre travail s'appuie sur la Convention internationale des droits de l'enfant.

QUELLES SONT LES QUESTIONS CLÉS LIÉES À LA GARANTIE POUR L'ENFANCE ?

Avec la garantie européenne pour l'enfance, les enfants dans le besoin doivent avoir accès à un ensemble de services clés : soins de la petite enfance, éducation, nutrition, santé et logement. Elle vise à lutter contre la pauvreté des enfants et à faire en sorte qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel. La pauvreté peut avoir un impact négatif sur leur développement émotionnel, cognitif et physique.

Elle n'est pas seulement néfaste pour les enfants, les familles et les communautés directement touchés, elle l'est aussi pour la société dans son ensemble.

Sur les 14 476 866 enfants qui grandissent en France, près de 20 % sont exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ce sont des statistiques d'avant la pandémie. La situation s'est aggravée depuis.

La lutte contre la pauvreté des enfants nécessite un portage politique. Les États membres devaient soumettre un plan d'action national sur la garantie pour l'enfance avant le 15 mars 2022, couvrant la période jusqu'en 2030 et prenant en compte les circonstances nationales, régionales et locales ainsi que les actions et mesures politiques existantes pour soutenir les enfants dans le besoin. Au 29 avril, seuls six, dont celui de la France, ont été remis à la Commission européenne.

La garantie pour l'enfance doit être un catalyseur de réformes et d'investissements accrus en faveur des enfants. Les plans d'action nationaux doivent fixer des objectifs à court, moyen et long termes et être des documents vivants, régulièrement évalués et mis à jour.

Nous devons également veiller à ce que les nouvelles initiatives soient intégrées dans les politiques et les budgets nationaux.

Quelques facteurs essentiels sont nécessaires pour assurer le succès à long terme de cette garantie :

- ▶ un suivi et une évaluation efficaces.

Nous avons besoin de données adéquates pour suivre les progrès et établir des boucles de rétroaction appropriées afin que les données probantes servent à l'élaboration des politiques.

- ▶ la transparence et la participation significative des personnes investies dans l'amélioration des conditions de vie des enfants, des familles et des communautés. Cela devrait inclure les ONG travaillant sur le terrain, les enfants et les jeunes eux-mêmes.
- ▶ la collaboration. La pauvreté est multidimensionnelle. Les ministères doivent travailler ensemble. L'éducation, la santé, l'aide sociale ou la protection de l'enfance ne suffiront pas à la combattre. Les politiques doivent se renforcer mutuellement et s'inscrire dans une perspective de droits de l'enfant.

QUEL RÔLE JOUE EUROCHILD ?

Nous voulons que les enfants et la société civile soient engagés de manière significative dans la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de cette garantie.

Eurochild milite pour l'éradication de la pauvreté infantile, la réduction des soins en institution et la priorité donnée aux premières années de la vie. Nous pensons que la garantie européenne pour l'enfance, si elle est correctement mise en œuvre, peut aider à atteindre ces objectifs.

Eurochild est aussi un réseau de membres. Notre rôle est de les aider à influencer les plans d'action nationaux afin de maximiser leur impact sur la vie des enfants.

En janvier 2022, nous avons publié le rapport de notre groupe de travail qui comprend des recommandations clés que tous les États membres devraient inclure dans leur plan d'action national. Par exemple que :

- ▶ les coordinateurs nationaux disposent des ressources nécessaires pour remplir leur rôle et impliquent les enfants et les parties prenantes concernées ;
- ▶ les États membres donnent la priorité aux enfants qui en ont le plus besoin et identifient les lacunes dans les services clés ;
- ▶ les ministères collaborent pour une conception et une mise en œuvre efficaces ;
- ▶ les cadres nationaux, essentiels pour la collecte de données, le suivi et l'évaluation, impliquent les parties prenantes ;
- ▶ les objectifs soient inclus, quantitatifs (nombre d'enfants ciblés dans le besoin) et qualitatifs (indicateurs sur la qualité des services clés fournis) ;
- ▶ les budgets soient transparents et stipulent la mesure politique, le lieu, le calendrier et le nombre d'enfants qui en bénéficieront ;
- ▶ les enfants, la société civile, les autorités régionales et locales participent à toutes les phases.

Ce rapport est basé sur les évaluations fournies par six membres de la taskforce Eurochild : National Network of Children (Bulgarie), The German Children's Fund (Allemagne), The Smile of the Child (Grèce), Children's Rights Alliance (Irlande), Fondazione L'Albero della Vita (Italie) et Plataforma de Organizaciones de Infancia (Espagne).

Ces informations permettent d'informer les décideurs politiques de la réalité et des difficultés auxquelles les enfants sont confrontés en Europe.

Eurochild évaluera les plans d'action nationaux au fur et à mesure qu'ils seront soumis à la Commission européenne et publiés sur son site Internet. Nous continuerons à plaider pour une implication significative de la société civile et des enfants dans la mise en œuvre de la garantie.

Nous sommes heureux de constater que les pays du trio présidentiel actuel (France, République tchèque et Suède) ont tous fait de la garantie européenne pour l'enfance une priorité.

Lors d'un récent événement organisé par le Conseil français de la présidence de l'Union Européenne à Paris, intitulé « Construire l'avenir de l'Europe : mettre en œuvre la garantie européenne pour les enfants », la présidente d'Eurochild, Marie-Louise Coleiro Preca, a souligné l'urgence d'agir et la volonté de la société civile d'apporter son soutien.

DANS LE CONTEXTE DE GUERRE EN UKRAINE, PENSEZ-VOUS QUE CETTE GARANTIE SERA UTILE POUR AIDER LES ENFANTS VICTIMES DU CONFLIT ?

La guerre provoque des ravages et détruit la vie de millions d'enfants. Eurochild est solidaire de tous ses membres et partenaires opérant en Ukraine et dans les pays voisins en ces temps difficiles. En réponse à l'invasion, Eurochild rassemble des informations et facilite les échanges dans son centre de ressources en ligne.

La Commission européenne a demandé aux États membres d'adapter leurs plans d'action nationaux pour la garantie pour l'enfance afin de tenir compte des nouveaux besoins résultant de la guerre en Ukraine. Elle a également proposé de réaffecter les fonds disponibles dans le cadre de l'Action de cohésion pour les réfugiés en Europe (CARE) afin de fournir une aide d'urgence aux personnes fuyant la guerre. Toutefois, il est important de garder à l'esprit que ces fonds étaient initialement destinés aux États membres pour répondre à la crise du COVID-19. La directive sur la protection temporaire contribuera à garantir l'accès des enfants déplacés par la guerre à des services essentiels.

Cette garantie peut permettre que les besoins des enfants fuyant l'Ukraine soient visibles et qu'ils bénéficient d'un accès gratuit à des services clés : soins de la petite enfance, éducation, nutrition, santé et logement.

Néanmoins, nous sommes préoccupés par la limitation des ressources. Aucune enveloppe financière n'a été mise de côté pour soutenir la mise en œuvre de la garantie pour l'enfance et il y avait déjà beaucoup d'enfants en Europe avant la guerre avec des besoins non satisfaits. Nous ne pouvons donc pas compter uniquement sur cela. Nous devons nous battre pour donner la priorité aux enfants avec tous les instruments financiers et politiques mis en place pour répondre à la crise. ▲

LES PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE EN FRANCE

LES CONSTATS ACCABLANTS DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

La jeunesse française n'est pas épargnée par la précarisation. Unicef France estime qu'environ un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Le taux de cette dernière oscille autour de 20% contre 14% pour la population totale¹, une analyse cohérente avec les chiffres publiés par l'INSEE.

Ce phénomène ne s'est pas atténué malgré les efforts fournis par les gouvernements successifs. Fabienne Quiriau, directrice générale de la CNAPE, rappelait déjà en 2014 que « *la grande majorité des enfants dans notre pays vivent autrement mieux leur quotidien, à l'abri du besoin, vont à l'école, sont soignés. Cette réalité ne doit cependant pas occulter les 2 à 3 millions d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté. C'est relativement peu comparé à la proportion des pays développés, c'est énorme pour un pays riche* »². Les chiffres sont malheureusement restés stables depuis.

UN PLAN NATIONAL DE DÉCLINAISON DE LA GARANTIE EN COURS D'ÉLABORATION

Dans un contexte de présidence française du Conseil de l'Union européenne jusqu'au 30 juin 2022, et par souci d'exemplarité, la France se doit

de promouvoir et de s'investir dans la garantie européenne pour l'enfance. L'État devra également veiller à articuler la mise en œuvre de la garantie avec les nombreuses stratégies nationales qui ont émergé sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, en particulier celle portant sur la prévention et la lutte contre la pauvreté.

Le plan d'action de la France, remis récemment à la Commission européenne, contient un certain nombre d'orientations³ : réduire les charges financières liées à l'alimentation et à la santé des enfants, systématiser et renforcer les dispositifs de soutien aux familles les plus vulnérables, éradiquer les situations d'enfants vivant dans la rue et recourant à la mendicité, garantir un accompagnement social et médico-social assuré dès le plus jeune âge par les services de PMI⁴, favoriser la mixité sociale dans les établissements scolaires, etc.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AU CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les mineurs relevant de la protection de l'enfance présentent naturellement des vulnérabilités accrues, et sont par conséquent concernés par cette garantie. En complément de l'arsenal législatif et de la stratégie de prévention et de protection de

l'enfance (2020-2022), de nouvelles opportunités s'ouvriront pour améliorer les conditions de vie et d'accompagnement des enfants.

Le rapport pointe par exemple la nécessité d'agir sur le volet de la santé, rappelant que « *les enfants et adolescents pris en charge au titre de la protection de l'enfance constituent une population particulièrement vulnérable en termes de santé. Les situations de handicap sont surreprésentées chez ces enfants, ainsi que les problématiques de santé mentale. Or leurs parcours de santé sont souvent discontinus, leurs examens de santé ne sont fréquemment pas réalisés, et leur accès aux soins peut être difficile* ».

Autre exemple, en matière d'éducation, le plan propose d'agir « *en renforçant et en accompagnant les dispositifs de médiation scolaire et la concertation entre médiateurs et professionnels de l'Éducation nationale, en les dirigeant en priorité vers les enfants vivant en squats, hôtels sociaux, structures d'hébergement, aires d'accueil, structures de protection de l'enfance (pour lesquelles la scolarité serait positionnée comme une des préoccupations centrales), ainsi qu'aux enfants ressortissants des pays extracommunautaires et vivant en outre-mer (notamment dans les territoires isolés)* ».▲

¹ www.unicef.fr / ² Fabienne Quiriau, « Réduire la pauvreté », *Journal du droit des jeunes*, 2014/8-9 (N° 338-339), p. 32-32. DOI : 10.3917/jdj.338.0032 / ³ Plan d'action 2022-2030 pour la mise en œuvre de la Recommandation (UE) 2021/1004 du Conseil du 14 juin 2021 établissant une Garantie européenne pour l'enfance / ⁴ Protection maternelle et infantile

START : LA NÉCESSITÉ D'UN LANGAGE COMMUN POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES PRÉSENTANT DES TND



Par Muriel Poher, responsable projets – Fédération nationale des CREAI

Le projet START pour « Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires », est né dans le prolongement de la publication de l'expertise collective de l'Inserm « Déficiences intellectuelles » et de l'analyse des politiques publiques menées dans le champ du handicap, plus spécifiquement dans le champ des handicaps cognitifs. Il entend apporter une réponse aux limites d'une approche catégorielle trop exclusive des troubles du neuro-développement (TND).

Les TND correspondent à un défaut de développement d'une ou plusieurs compétences cognitives attendues lors du développement psychomoteur et affectif de l'enfant, qui entraîne un retentissement important sur le fonctionnement adaptatif, scolaire, familial et social.

Ils incluent les troubles du développement intellectuel (déficience intellectuelle), les troubles du spectre de l'autisme (dont 30 à 40 % avec déficience intellectuelle), les troubles du langage ou des coordinations, les troubles des fonctions exécutives et attentionnelles, les troubles spécifiques des apprentissages (lecture, calcul, etc.) et les troubles cognitifs complexes.

Le concept de TND constitue une approche pertinente sur le plan scientifique, clinique et très opérationnelle en termes de « réponse accompagnée pour tous », en référence à la mission qui a été mise en œuvre suite au rapport « Zéro sans solution » de 2014.

START est un projet multipartenarial co-porté par la filière nationale de santé DéfiScience, l'Anecamsp, des associations de familles et de malades (Unapei, Alliance Maladies Rares, Collectif DI), des fédérations employeurs (Nexem et Fehap).

Il a été financé, à titre d'expérimentation, par la CNSA et les agences régionales de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Ile-de-France qui ont d'emblée accepté de participer à cette aventure collective. Cette expérimentation a été évaluée et modélisée avec le concours du cabinet Enéis-KPMG et tous ceux qui soutiennent la démarche.

Dans cette phase de pérennisation et d'essaimage national, START rejoint aujourd'hui l'Ancreai et le réseau des Creai avec la volonté de capitaliser sur les réflexions et les travaux déjà conduits mais aussi de continuer à enrichir cette démarche

tout en lui donnant plus d'ampleur, avec le concours de tous, à chaque fois qu'il s'installera en régions.

LES OBJECTIFS DE START

START s'inscrit pleinement dans l'objectif national de transformation de l'offre d'accompagnement et de soins dans une logique de parcours au plus près des besoins des personnes, dans les axes 2 et 4 de la « réponse accompagnée pour tous » mais aussi comme un outil original de la stratégie nationale pour l'Autisme au sein des TND.

Ce dispositif a permis, dans une première phase expérimentale en Auvergne-Rhône-Alpes et en Ile-de-France, de co-construire un socle commun de connaissances et de le diffuser de façon ciblée auprès de professionnels du soin et de l'accompagnement de seconde ligne.

LES ENJEUX DU PROJET

La formation des professionnels constitue un des leviers forts du changement attendu des pratiques professionnelles, de leur montée en compétences, de la prévention des situations complexes, de la fluidification des parcours.

Le dispositif START contribue aux politiques publiques pour relever les défis suivants :

- ▶ actualiser et décloisonner les savoirs sur les TND ;
- ▶ améliorer les pratiques professionnelles de l'accompagnement et du soin ;
- ▶ impulser ou renforcer la coopération de tous les acteurs ;
- ▶ en territoires, jusqu'à l'échelle infra-départementale.

L'objectif pédagogique très concret de START est de permettre à des professionnels d'un même territoire de co-construire le projet de vie d'une personne présentant un ou des TND en tenant compte de ses souhaits, ses compétences, ses fragilités et ses besoins de soutien.

LES FORMATIONS CROISÉES EN TERRITOIRES

Le public pluriprofessionnel

Le public de ce dispositif est constitué prioritairement de professionnels de deuxième ligne, au contact quotidien des personnes concernées, issus des établissements sociaux et médico-sociaux, des établissements sanitaires, à l'hôpital, en libéral, en lien avec la stratégie régionale des agences régionales de santé partenaires.

Il s'agit de professionnels de l'accompagnement en structures médico-sociales, de référents de parcours, institutionnels (MDPH, CD), de professionnels du soin, (hospitaliers, libéraux, réseaux de soins, paramédicaux), ayant déjà des liens partenariaux en territoires ou des liens à créer et/ou à consolider.

Comme l'a précisé l'évaluation du dispositif, les professionnels de l'Education nationale et de la protection de l'enfance, pourraient rejoindre cette dynamique territoriale.



Comme l'a précisé l'évaluation du dispositif, les professionnels de l'Education nationale, de la protection de l'enfance, pourraient rejoindre cette dynamique territoriale.



Chaque session réunit une vingtaine de participants pendant quatre jours, deux fois deux jours espacés de semaines, en équipes avec au moins deux personnes d'un même établissement ou service et la présence d'un professionnel en responsabilité dans la structure. Leur animation est portée par un animateur régional et des binômes de formateurs pairs en régions, professionnels du soin, de l'accompagnement et aidants.

Un outil pédagogique original et pluridisciplinaire

Les quatre journées sont organisées autour d'un socle commun de connaissances désormais éprouvé qui répond à un objectif général et ses déclinaisons en objectifs pédagogiques.

Il a été co-conçu en transdisciplinarité avec l'apport d'un comité pédagogique de quarante personnes et de groupes de concepteurs, composés de professionnels du soin et de l'accompagnement, de l'Education nationale, de parents et de responsables associatifs concernés par les TND.

Ce sont huit modules centrés sur les besoins de la personne qui intègrent les principales facettes du soin et de l'accompagnement :

- ▶ TND, vers un socle conceptuel commun ;
- ▶ repérage, intervention précoce, annonces diagnostiques ;

- ▶ compétences préservées et fragilités de la personne ;
- ▶ communiquer : les incontournables, les bonnes pratiques ;
- ▶ acquisition et apprentissages, intervention éducative, pédagogique et psychologique ;
- ▶ santé : troubles somatiques et psychiques associés aux TND et dispositifs facilitant l'accès aux soins ;
- ▶ situations complexes et comportements problèmes : acquérir une approche transdisciplinaire ;
- ▶ co-construire un projet personnalisé d'accompagnement : contribuer à l'élaboration et à la coordination du parcours des personnes.

Chacun de ces modules propose des apports théoriques et pratiques, des clés de lecture et des principes d'intervention communs aux différents troubles sans occulter des approches plus spécifiques.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS LE CHAMP DES TND

Afin d'amplifier la diffusion des connaissances, de soutenir les professionnels dans le changement des pratiques dans la durée et de faciliter l'accès aux ressources territoriales, il s'agira, dans une deuxième phase du projet, sur la base d'une cinquième journée de retour d'expériences, d'encourager l'émergence de communautés de pratiques professionnelles. ▲

LA LFP : UN PARTENAIRE MOBILISÉ POUR LE DROIT DE RÊVER



Entretien avec Jérôme Belaygue, directeur communication & RSE – Ligue de Football Professionnel (LFP)

EN 2021, LA LFP A AJOUTÉ LA PROTECTION DE L'ENFANCE À LA LISTE DES CAUSES QU'ELLE SOUTIENT. POURQUOI ?

C'est l'histoire d'une rencontre. A travers sa stratégie RSE, la LFP a initié des programmes dans de nombreux domaines. Nous avons lancé un plan ambitieux de lutte contre toutes les formes de discriminations. Nous travaillons également sur l'aide aux soignants, aux victimes de guerre et d'attentats. Nous avons également initié un long travail sur le développement durable.

En tant qu'organisateur du premier spectacle vivant en France, nous avons à cœur de déployer une action pérenne et durable en direction de la jeunesse. Cette volonté a rencontré l'énergie incroyable de Mohamed Bouhafsi. Dès nos premières échanges, nous avons l'intime conviction que nous devions être acteur de ce projet. La CNAPE est un réseau d'associations qui irrigue tout le territoire. C'est le cas aussi des clubs professionnels.

En unissant ces acteurs, nous étions convaincus d'initier des projets nationaux mais aussi et surtout de créer des dynamiques locales.

FIN 2021, LE TOURNOI DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE A ÉTÉ PRÉCÉDÉ DE RENCONTRES ENTRE LES ENFANTS ET LES JOUEURS DE LIGUE 1. QUELS RETOURS EN AVEZ-VOUS EU ?

Tous les clubs ont immédiatement perçu l'importance du projet. A travers leurs fondations ou leurs fonds de dotation, de nombreux clubs déploient des programmes localement en direction de la jeunesse. Cet événement résonnait parfaitement avec leurs actions. C'est aussi et surtout l'opportunité de montrer comment les clubs sont des acteurs clés de leurs territoires. En amont du tournoi, les enfants ont récupéré leurs équipements dans les centres d'entraînements des clubs. Certains s'y sont même entraînés.

CET ÉVÉNEMENT A MOBILISÉ DE NOMBREUX PARTENAIRES. QUELLE ANECDOTE EN RETENEZ-VOUS ?

Avant même de retenir une anecdote, nous avons ressenti une intense émotion et beaucoup de joie tout au long de cette journée. C'est fondamental car l'objectif prioritaire de cet événement était d'offrir un moment extraordinaire à des enfants

qui traversent des moments de détresse. Si cette journée leur a permis de se reconstruire, de s'accrocher pour atteindre leurs espérances, c'est le principal. Du côté de la Ligue, on retient l'énergie de toutes les parties prenantes. C'était un collectif au service des enfants.

UN PARTENARIAT AVEC AUTANT DE SUCCÈS NE SAURAIT S'ARRÊTER EN SI BON CHEMIN. QUELS SONT LES PROCHAINS PROJETS ?

Dans toute démarche RSE, on devient crédible en construisant des actions pérennes et avec de l'impact. A la suite du tournoi de novembre avec les clubs de Ligue 1, nous avons eu l'opportunité de monter une grande opération dès ce mois d'avril avec les clubs de Ligue 2 et le partenaire principal de la compétition, la firme indienne BKT. Pendant trois jours, plus de 1000 enfants soutenus par la CNAPE et d'autres associations de solidarité en direction de l'enfance ont pu assister à des rencontres. L'énorme succès du tournoi au Stade de France est une force sur laquelle nous devons capitaliser. Pourquoi ne pas rééditer cela dans une autre enceinte mythique du football français ? ▲

100 JEUNES NORMANDS (ET CONQUÉRANTS) POUR SOUTENIR CAEN... FACE À AUXERRE !



Par Salvatore Stella, Directeur Département Milieu Ouvert – ACSEA,
vice-président – CNAPE

Dans le cadre des 34^{ème}, 35^{ème} et 36^{ème} journées de championnat, la LFP, BKT et les clubs de Ligue 2 BKT ont permis aux enfants de vivre des moments inoubliables. En Normandie, ce sont 100 jeunes et leurs encadrants de l'ACSEA (Association Calvadosienne de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte) et de l'AAJB (Association des Amis de Jean Bosco) qui ont pu assister au match de ligue 2 Caen-Auxerre.

Un appel à manifestation d'intérêt à l'ensemble des équipes éducatives mais aussi à d'autres établissements de l'ACSEA a été lancé. L'engouement était tel que la première estimation d'une participation d'une trentaine de jeunes s'est rapidement élevée à une centaine.

Très vite, l'idée d'organiser un événement plus vaste que la simple sortie d'un après-midi pour assister au match a émergé en staff de direction du département Milieu Ouvert (DMO). Sur proposition des équipes (AEMO, SEMO, SPMO et SIMAP), les autres établissements de l'ACSEA ont été associés, le DAFHE (foyers éducatifs, Placement Familial Spécialisé), l'IME l'Espoir, l'Institut de Démouville (IMPRO et SESSAD), afin d'organiser transport, déjeuner

et rendez-vous d'avant match, et goûter d'après-match dans un cadre festif et solidaire. Le Foyer FMLK de l'AAJB a aussi rejoint l'organisation. Les diverses contraintes logistiques qui dépassaient les prérogatives et les moyens des associations ont contraint à faire appel à différents partenaires pour de l'aide et des actions de partenariat logistique.

Après une préparation des travaux sociaux avec les jeunes pendant plusieurs semaines, le jour J est arrivé.

Les 100 jeunes et leurs éducateurs sont arrivés de tout le Département et ont assisté au match en tribune présidentielle. Deux places ont été réservées en tribune spécifique pour les personnes à mobilité réduite (PMR) au sein du groupe.

100 enfants des établissements et services de protection de l'enfance avec le sourire à Caen le temps d'un match de Ligue 2 Caen-Auxerre ! Cela n'a pas de prix pour tous les encadrants !

Cerise sur le gâteau, c'était un match de haut niveau : deux buts, dont un exceptionnel de l'équipe favorite des enfants et des jeunes présents : le Stade Malherbe de Caen.

Ce club phare du Calvados et de la Normandie avait mis à disposition une salle de réception et toutes les contingences (agent de sécurité, hôtesse d'accueil, bracelets, mobilier) pour la tenue du goûter, organisé par un des services du DMO de l'ACSEA, le service AEMO renforcé avec hébergement.

Une jeune association calvadosienne Studio en Auge composée de très jeunes passionnés de photos et de vidéos a suivi le groupe sur l'ensemble de l'événement pour immortaliser les moments forts du match et de l'après-match.



Pour beaucoup, ce samedi restera gravé comme « une première » qui leur a permis d'assister à un match de ligue de football professionnel en compagnie de 15 000 spectateurs dans une ambiance chaleureuse et bon enfant.

100 enfants des établissements et services de protection de l'enfance avec le sourire à Caen le temps d'un match de Ligue 2 Caen-Auxerre ! Cela n'a pas de prix pour tous les encadrants !

Une belle opération solidaire et un très beau moment festif et convivial qui s'est déroulé au Stade Michel d'Ornano.

Les enfants et tous les encadrants tiennent à remercier la CNAPE d'avoir monté l'opération « 3 journées, 20 clubs, 1000 enfants avec

le sourire » en collaboration avec la Ligue de Football Professionnel et les 20 clubs de Ligue 2.

Nous tenons également à remercier BKT de nous avoir offert les 100 places à Caen en tribune présidentielle.

Un grand merci au Stade Malherbe de Caen de nous avoir accueilli dans la très belle salle de réception « Normandie » pour le goûter d'après-match !

Merci également à l'association Studio en Auge pour la mise à disposition de deux membres bénévoles pour la prise de superbes photos.

Un grand merci à tous les encadrants, avec leur professionnalisme reconnu, d'avoir accompagné les 90 enfants des établissements et

services de l'ACSEA et les 10 enfants de l'AAJB.

Un merci particulier pour le SEMO du département Milieu Ouvert de l'ACSEA pour avoir organisé à eux-seuls le goûter et son service en après-match.

Enfin, un grand merci aux enfants et adolescents pour tous les sourires, la joie et la bonne humeur communicative...

Bref, un excellent après-midi couronné par un but exceptionnel de Jessy Deminguet !

Et pour les plus chanceux, quelques rencontres et photos avec des joueurs après le goûter ! ▲



Pour vous abonner à la revue FORUM
Téléchargez le bulletin d'abonnement
disponible sur www.cnape.fr
rubrique *Nos publications et actualités*,
puis *Le Magazine FORUM*.

RÉFORME DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE : QUELLES ÉVOLUTIONS ?



Par Audrey Hanne, responsable Vie associative – CNAPE

Instauré par la loi du 2 janvier 2002-2¹, le conseil de la vie sociale (CVS) est l'instance emblématique de participation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il s'inscrit dans un modèle de démocratie participative et permet l'exercice du droit d'expression des personnes accompagnées.

Par souci de modernisation et de renforcement de son rôle, un décret² datant du 25 avril 2022 réforme sa composition et ses modalités de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2023.

DANS QUEL CONTEXTE LA RÉFORME DU CVS A-T-ELLE ÉTÉ CONDUITE ?

Le conseil de la vie sociale a été créé dans le but « *d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux* »³. Pourtant depuis sa création, de nombreuses carences sont régulièrement constatées dans les structures : absence de candidats pour représenter

les publics accompagnés, sentiment d'illégitimité, manque de moyens et de temps dédiés à l'instance, investissement insuffisant des familles, etc.

Suite à l'affaire ORPEA ayant mis en lumière des dysfonctionnements graves dans les EHPAD privés lucratifs, le gouvernement a décidé de réformer le conseil de la vie sociale. Brigitte Bourguignon, ancienne ministre déléguée à l'Autonomie, souhaitait faire de ces instances des « *lieux de dialogue, de démocratie, mais aussi, parfois, des lieux de contre-pouvoir contre les pratiques alléguées de certains groupes commerciaux* »⁴.

Le conseil de la vie sociale s'inscrit dans un modèle de démocratie participative et permet l'exercice du droit d'expression des personnes accompagnées.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX APPORTS DU DÉCRET D'AVRIL PORTANT MODIFICATION DU CVS ?

Il prévoit trois types de mesures portant sur :

- l'élargissement de la composition du conseil de la vie sociale prévue à l'article D. 311 du code de l'action sociale et des familles, et l'allongement de la liste des personnes pouvant assister aux débats. De nouveaux acteurs sont désormais associés, tels que l'équipe médico-soignante, les mandataires judiciaires ou encore les bénévoles qui interviennent dans les structures ;

¹ Décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative / ² Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation / ³ Code de l'action sociale et des familles, article L. 311-6 / ⁴ www.solidarites-actives.com



- ▶ les compétences du CVS. Largement étoffées, elles couvriront par exemple les questions intéressant les droits et libertés des personnes accompagnées, la révision du projet d'établissement ou de service, la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance, la procédure d'évaluation de la qualité, etc.
- ▶ le fonctionnement du CVS. Sont notamment visés les règles d'émission des avis, de convocation aux réunions et de durée des mandats. L'instance devra également produire un rapport d'activité.

Pour plus détails sur les apports du décret, consulter l'article consacré à la réforme du CVS sur le site de la CNAPE (rubrique Vie associative).

QUELLE RÉSONANCE LA RÉFORME PEUT-ELLE AVOIR DANS LE CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ?

Bien que la démarche participative soit essentielle, la mise en place d'un CVS n'est pas obligatoire dans les établissements de protection de l'enfance.

Les structures accueillant majoritairement des mineurs de moins de 11 ans, ou prenant en charge des mineurs faisant l'objet d'une mesure éducative ordonnée par l'autorité judiciaire, sont en effet exemptées. En ce sens, l'incidence du décret est limitée.

Le texte prévoit en revanche certaines dispositions applicables, en plus du CVS, à toutes les formes de participation. A titre d'exemple, les gestionnaires devront notifier aux autorités de tarification la décision d'instituer un CVS ou toute autre modalité d'expression. De même, ces autorités devront être destinataires des relevés de conclusion de chaque séance.

A noter enfin que l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) a récemment publié un guide de bonnes pratiques à destination des établissements et services de protection de l'enfance, intitulé « Mettre en place ou redynamiser son conseil de vie sociale ⁵ ». ▲

⁵ www.solidarites-actives.com

CAMPAGNE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : LE TÉMOIGNAGE DU GROUPEMENT ASSOCIATIF CITHÉA



Entretien avec Bruno Zilberg, directeur général du Groupement Associatif CITHéA

La CNAPE a lancé fin 2021 une campagne de sensibilisation qui appelle chaque citoyen à agir et à contacter le 119 lorsqu'il est témoin d'une situation de danger. Elle se décline dans les territoires grâce à la mobilisation des associations et mouvements membres de la CNAPE, et de partenaires locaux et nationaux.

POURQUOI VOUS ÊTES-VOUS ENGAGÉS DANS CETTE CAMPAGNE ? QUEL EST, SELON VOUS, SA PLUS-VALUE ?

Le 119, c'est un dispositif qui permet de signaler une situation préoccupante. Et, il me semble que l'on a encore tendance à confondre trop souvent le signalement et la dénonciation. Certains s'imaginent qu'il faut absolument disposer de preuves, d'autres craignent de créer plus de problèmes que de solutions. Ces réserves doivent disparaître à tout prix et surtout pas justifier le silence !

Ce numéro d'urgence, le 119, est généralement connu des professionnels comme des usagers, mais il faut démocratiser son usage et cela passe notamment par la répétition du message.

De plus, cette campagne est arrivée dans un contexte particulier, après le premier confinement, une période marquée par une très forte augmentation d'actes de violence sur mineurs. Sur le terrain, on s'est rendu compte qu'ils pouvaient être commis par des parents déjà « fragiles », mais aussi au sein de familles qui se sont trouvées fortement impactées par la situation du confinement

et d'isolement et qui ont vu, d'un coup, leur système familial se désorganiser ou s'effondrer. Il était donc important de rappeler, dans une période aussi perturbée que celle que nous venons de passer, l'existence de ce numéro d'urgence !

Enfin, les associations de protection de l'enfance comme la nôtre n'ont pas l'habitude de s'unir pour porter des messages de prévention comme ceux-ci.

Cette campagne c'est aussi l'occasion de nous rappeler que nous faisons partie d'un collectif, que nous pouvons et devons au-delà de nos actions quotidiennes auprès des familles, porter un message fort et à plus large échelle. La CNAPE doit nous aider dans ce sens.

LA CAMPAGNE DONNAIT LA POSSIBILITÉ À CHAQUE ASSOCIATION DE CHOISIR DIFFÉRENTS MESSAGES DE PRÉVENTION. VOUS AVEZ CHOISI DE DIFFUSER CELUI QUI CONCERNE L'INCESTE... POURQUOI ?

L'inceste, et plus globalement, les violences sexuelles sur mineurs, on le sait, c'est un sujet tabou.



Anne-Lise Déhée

Photographies issues d'un atelier d'aérothérapie mené auprès de jeunes filles victimes de violence sexuelles.

On n'aime pas voir, on n'aime pas en parler et on l'accompagne principalement sous l'angle de la protection judiciaire... C'est bien évidemment une priorité, mais qu'en est-il du traumatisme ? Comment la victime et plus largement la famille peut-elle se reconstruire après un tel acte ?

Au sein du Groupement Associatif CITHéA, on y a été malheureusement confronté de manière assez significative dès notre arrivée en Bourgogne il y a huit ans. Et, lorsque les premières situations de violences intrafamiliales nous sont arrivées, il n'existait aucun accompagnement adapté pour ces familles. Il a fallu réfléchir, expérimenter, concevoir et affiner notre suivi, pour ne pas laisser ces victimes sans réponse, etc.

Depuis, nous avons développé un module de formation spécifique et des séjours thérapeutiques.

L'inceste est une problématique importante qu'il faut savoir nommer, arrêter de fuir, et pour laquelle nous devons investir des moyens pour l'accompagner de manière durable car il impacte souvent plusieurs générations...

COMMENT S'EST-ELLE DÉCLINÉE ? QUELS ONT ÉTÉ VOS PARTENAIRES ?

Nous avons édité des affiches et des plus petits formats type carte postale. Nous les avons distribués à l'ensemble de nos 150 professionnels qui avaient pour mission de les diffuser dans des espaces fréquentés

par le grand public. Nous avons ainsi essayé de toucher les centres d'animation, les centres sociaux, les centres de protection maternelle et infantile, les pharmacies, les salles d'attente de cabinet médicaux. Le message fait encore peur et l'accueil n'a pas toujours été favorable, mais c'est là justement le sens de notre mission et de notre militantisme. ▲



Illustration de NOB «Un simple appel peut stopper un inceste» dans le cadre de la campagne de la CNAPE contre les violences faites aux enfants. Plus d'informations sur cnape.fr.

BREF RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE



Pour le GCSMS, Hervé Ternant, directeur général – CODASE

Après un premier appel à projet, publié en 2019, sur l'hébergement et l'accompagnement de 1000 mineurs non accompagnés (MNA) sur le département, déclaré infructueux, le Conseil départemental de l'Isère en émettait en février 2020 un second, cette fois-ci réparti en deux lots, l'un pour le nord du territoire (400 mineurs) et l'autre pour l'agglomération grenobloise (600 mineurs).

En juin 2020, c'est un collectif d'associations regroupant les onze acteurs du département ayant répondu au premier appel à projet, mais constitué cette fois en Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) qui déposait deux offres.

Celles-ci n'ont finalement pas été retenues, mais l'expérience de la constitution du GCSMS mérite d'être rapportée, car elle a marqué une avancée majeure dans les coopérations possibles entre associations, unies dans une même démarche visant à susciter une meilleure intelligence collective et un spectre plus étendu de compétences.

POURQUOI UN GCSMS ?

Parce qu'on est toujours plus intelligents à plusieurs, parce que la problématique des MNA, finalement peu connue, nécessitait à la fois d'innover, de rechercher des réponses diversifiées, et de faire appel à des savoir-faire différents et complémentaires, issus d'initiatives et d'expériences acquises dans divers secteurs : scolarité, apprentissages, éducation spécialisée, hébergement, santé, culture, sport, processus migratoires, etc.

Onze acteurs se sont engagés dans ce groupement :

- ▶ Neuf structures adhérant à Réseau 38, (association qui fédère la quasi-totalité des acteurs associatifs et publics participant au dispositif de protection de l'enfance en Isère et ayant pour but de partager des actions, propositions et réflexions sur la lutte contre les formes d'adaptation et d'exclusion).
- ▶ Deux organisations issues de l'éducation populaire et de la mutualité française, n'œuvrant pas directement dans ce champ.

Les réponses à l'appel à projet s'appuient sur la vision partagée par les membres du groupement que « *La force de ce collectif réside dans sa capacité à mutualiser des moyens, des expertises, des compétences plurielles et des réseaux, mais aussi à faire face collectivement aux problématiques rencontrées. La viabilité et la solidité du groupement ont déjà pu être éprouvées et vérifiées dans le cadre de RÉSEAU38. La solidarité entre les acteurs, leur interconnaissance, leur capacité à capitaliser et mutualiser des dispositifs, des ressources, des expertises, des compétences en matière de formation des professionnels (addictions, interculturelité, psychopathologie des processus migratoires, radicalisation, droit des étrangers...)* constituent une plus-value pour le projet. »

Cette aventure n'a cependant pas été un long fleuve tranquille. Il a fallu faire face aux difficultés : pondérer les positions différentes au bénéfice de l'intérêt général du projet, s'organiser pour animer au mieux les temps de travail, prendre en compte les problématiques particulières de chacun (survie d'une association,

¹ L'ADATE, l'ADF 38, l'APASE, la Fondation des Apprentis d'Auteuil, l'association Au 38 Petit Pas, l'association Beauregard, le CODASE, La Ligue de l'Enseignement - FOL 38, la Mutualité Française, Prévenir, la Sauvegarde Isère

sauvegarde ou extension d'une activité existante, opportunité du développement de son champ d'action), dépasser les enjeux de concurrence et de partage des bénéfices attendus du projet, faire de la conflictualité et de la divergence de regards un levier pour complexifier les débats et échapper ainsi à la pensée unique simplificative, suscité de fait par un cahier des charges enfermant.

La complexité ou la pensée complexe, en référence aux travaux d'Egard Morin, devient alors un cadre pour l'élaboration de réponses innovantes, prenant en considération de façon dynamique les besoins pluriels des personnes accompagnées et les caractéristiques de l'environnement.

Ce n'est que grâce à la complémentarité des approches, à la solidarité des acteurs, à l'expression claire de divergences, qui seules permettent l'élaboration de compromis, à l'humour, à la convivialité, au partage du travail et à une vision matricielle de la problématique (implantation territoriale et approches transversales) que le groupe a pu se structurer et construire les réponses aux appels à projet.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ À LA SOLUTION D'UN GCSMS ?

Il fallait allier la souplesse du statut associatif et la possibilité de mieux prendre en compte les différents niveaux d'accompagnement, d'implication et de responsabilité, les actions conduites par les différents acteurs n'étant pas les mêmes, tout en évitant les écueils de la recherche sans fin de consensus. En d'autres termes, il a fallu définir des modalités de travail collectif (créer des espaces de débats, des moments de confrontation, des supports qui facilitent l'échange des opinions) et

de prises de décision. Cela nécessite de créer les conditions suffisantes pour que chaque partie prenante du groupement se sente légitime et autorisée à exprimer ses avis et à interroger ceux des autres.

LES PRINCIPES CONSTITUTIFS

Le capital est constitué de parts sociales réparties entre les membres en fonction du nombre de jeunes accueillis, leur responsabilité étant proportionnelle au nombre de parts détenues. Les droits de vote sont également proportionnels au nombre de parts. Pour éviter l'inconvénient que les quelques acteurs (minoritaires) disposant ensemble de la majorité absolue des parts, imposent leur point de vue à la majorité, ou qu'inversement, des formes de « coalition » d'acteurs n'ayant que peu de parts, mais plus nombreux, n'emportent la décision, un système de double majorité a été mis au point. Pour être validée, une décision se doit de recueillir à la fois une majorité calculée en parts et une majorité de membres.

LES OBJECTIFS

- ▶ mettre en place un pilotage et une coordination centrale pour garantir la cohérence du dispositif sur l'ensemble du territoire, son équilibre financier, la qualité et la fluidité des prises en charge ;
- ▶ établir une stratégie commune et concourir à sa mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions conduites.

Pour réaliser ces objectifs, une charte éthique a été élaborée ainsi qu'un organigramme détaillé. Une équipe réduite, autour d'un directeur, a été constituée, le groupement pilotant la coordination des activités de chaque membre et étant le partenaire privilégié du département.

Enfin, le groupement est administré par un administrateur choisi parmi les représentants bénévoles de ses membres et est élu à la majorité relative par l'assemblée générale. Il est assisté d'une part par le directeur du groupement et par deux administrateurs adjoints. Aucun des trois administrateurs ne peut représenter la même personne morale.

Cette organisation soutient (car c'est son fondement) et facilite la mutualisation des ressources et des compétences des parties qui la composent. Elle contribue à prévenir et éviter les risques de cloisonnement des actions, particulièrement préjudiciables à la construction de la personne et à la continuité de son parcours.

Croisant des réponses « Spécialistes » avec une approche généraliste et transversale (hébergement, éducation, problématique migratoire, juriste/alphabétisation, santé), elle favorise la mise en place des accompagnements inclusifs en direction des dispositifs de droit commun existant sur chaque territoire.

Elle permet aussi un travail commun entre bénévoles et professionnels.

Ce projet, s'il n'a pas abouti, constitue pour nous, une expérimentation réussie de constitution de coopérations, que l'on sera en mesure de reproduire pour d'autres projets.

Cela permettait aussi l'adhésion de nouveaux membres, soit pour renforcer les ressources déjà existantes soit pour enrichir le groupement de nouvelles compétences. ▲

LES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS À NE PAS MANQUER

1^{ER} JUILLET – PARIS

LE PARCOURS DE L'ENFANT AU CENTRE DES COOPÉRATIONS SUR LES TERRITOIRES DU DIAGNOSTIC À L'ACTION : QUELS OUTILS ?

L'AIRe, l'ANPF, l'ANMECS, le CNAEMO et le GEPSCO organisent leur première journée de formation commune. Ces cinq associations accompagnent au quotidien des enfants, adolescents et jeunes majeurs présentant des vulnérabilités multiples, handicap et besoin de protection, qui rendent leur parcours plus complexe et fragile. Elles souhaitent s'engager toutes les cinq dans un travail de collaboration au niveau national, qui puisse servir d'appui à l'ensemble de leurs professionnels sur les territoires. Cette journée sera l'occasion de partager la richesse des expériences et des outils de coopération existants, mais également d'enrichir notre connaissance des besoins et difficultés présentés par les enfants, adolescents et jeunes majeurs concernés. Le travail se poursuivra en région à travers la création de groupes de travail collaboratifs à même de développer et mettre en œuvre les partenariats et les outils communs.

Programme et inscription sur www.ciadc.fr

28 AU 30 SEPTEMBRE – MARSEILLE

30^{ÈME} JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDE DE L'ANPF. ACCUEILLIR L'ALTÉRITÉ EN PLACEMENT FAMILIAL, QUAND L'ACCORD DANSE...

Toute famille d'accueil ouvre son domicile à un enfant qui va partager son intimité. C'est un projet qui ne va pas de soi malgré le travail en équipe, la motivation, l'engagement, le professionnalisme, les apports de la formation... Comment permettre à cet enfant de se sentir chez lui, chez l'autre ? Comment se saisir de cette influence mutuelle transformatrice au bénéfice du développement de l'enfant accueilli ? Comment faire de l'accueil de l'altérité, en placement familial, une ressource ? Comment répondre aux besoins fondamentaux, spécifiques, particuliers de chaque enfant ? Comment se saisir en équipe de cette rencontre mutuelle ? Cet « accord danse » vient parler de la résilience qui s'opère par la bienveillance de l'accueillant, son écoute, son empathie, sa praxis, son professionnalisme. Il interroge l'histoire, l'éthique, les valeurs, les normes, la culture, les croyances, les affects, les limites, l'inconscient, les interactions familiales et sociales...

Programme et inscription sur www.anpf-asso.org

29 AU 30 SEPTEMBRE – PARIS

FORUM DU CNDPF. ETHIQUE : DE QUOI PARLE-T-ON ? DE L'INJONCTION AUX QUESTIONNEMENTS

Comment le DPF se positionne-t-il entre les injonctions sociales et politiques pour accompagner, aider et protéger l'enfant ? Ouvrir une réflexion éthique constitue sans doute une démarche nécessaire mais difficile. Cela exige, en effet, d'oser s'aventurer dans un monde d'incertitude qui implique d'accepter de ne pas savoir et de le laisser voir. Il s'agit alors de se mettre au travail, tantôt seul, souvent avec les autres, pour explorer les pratiques professionnelles quotidiennes, les analyser et retrouver les valeurs qui les fondent. Les injonctions politiques, économiques, administratives qui viennent contraindre l'action professionnelle sont-elles compatibles avec l'éthique ? Où sont les limites de l'action pour l'institution, le service, les acteurs ? Les différents modes de vie peuvent-ils, doivent-ils faire bouger les repères éthiques ? De même, peut-on construire une action protectrice de l'enfant sans restreindre les libertés des parents ? Aujourd'hui, ces injonctions précitées consisteraient à devoir faire plus et mieux sans suffisamment interroger l'éthique du DPF dans l'accompagnement des familles et la protection des enfants ?

Programme et inscription sur www.cndpf.info

À LIRE

LES PUBLICATIONS À NE PAS MANQUER

L'ÉTHIQUE DANS L'EXERCICE DE LA MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

Questionnements et orientations pour l'analyse éthique de la pratique professionnelle à travers 31 situations emblématiques du métier

CNDPF en collaboration avec le cabinet Socrates

Prendre le temps d'interroger sa pratique n'est plus forcément chose aisée au sein des institutions. Et pourtant, n'est-ce pas ici l'essence même du travailleur social, et plus particulièrement du délégué aux prestations familiales dans le cadre des missions qui lui sont confiées ? Celle de questionner ses choix au regard de l'intérêt des enfants ? D'oser parfois faire preuve d'humilité en faisant marche arrière pour réajuster sa posture ? D'aborder ses responsabilités ? somme toute : de revisiter sa pratique professionnelle ?

Editions Socrates – avril 2022 – 25 euros



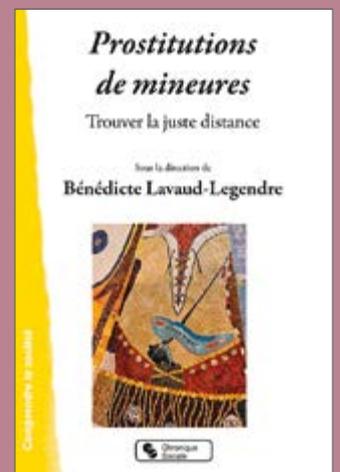
PROSTITUTION DE MINEURES - TROUVER LA JUSTE DISTANCE

Sous la direction de Bénédicte Lavaud-Legendre

La prostitution des mineures, telle qu'elle est observée en ce début de XXI^e siècle en France provoque une importante émotion et une mobilisation des pouvoirs publics. Les professionnels confrontés à ces pratiques font état d'importantes difficultés dans l'accompagnement des mineures impliquées. Elles leur renvoient leur incapacité à comprendre ce qu'elles vivent, l'existence d'un fossé générationnel ou encore leur dramatisation d'une activité qu'elles considèrent comme anodine. De leur côté, les professionnels disent la difficulté qui est la leur à prendre de la distance avec des pratiques qui peuvent être très violentes, mais également avec la réaction de rejet que peut susciter le discours souvent très cru des mineures, voire leurs multiples provocations et la mise en échec de toute proposition d'accompagnement.

L'ambition de cet ouvrage sera de « Trouver la juste distance ». Cette quête se fera par la mise en œuvre d'une approche pluridisciplinaire, qui tentera de rester toujours vigilante à l'impératif de maintenir ouvert le dialogue entre les approches et les disciplines afin de susciter le passage vers l'interdisciplinarité.

Editions Chronique sociale – mai 2022 – 19,50 euros



FORUM est une publication trimestrielle éditée par la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE) - 118, rue du Château des Rentiers 75013 Paris - Tél. 01 45 83 50 60 - www.cnape.fr - E-mail: contact@cnape.fr ♦ **Fondateurs**: Jean-Jacques Andrieux et Robert Bouquin ♦ **Directrice de la publication**: Josiane Bigot ♦ **Directrice de la rédaction**: Fabienne Quiriau ♦ **Rédactrice en chef**: Marie-Charlotte Lanniée ♦ **Comité de rédaction**: Bérandère Dejean, Pauline de la Losa, Audrey Hanne, Lorette Privat, Géraldine Teillac Lyssandre ♦ Ont collaboré à ce numéro : Jérôme Belaygue, Anne Dufour, Jana Hainsworth, Dolly Lebon, Jean-François Nicanor, Muriel Poher, Salvatore Stella, Hervé Ternant, Bruno Zilberg ♦ **Graphiste-maquettiste**: Hélène Tellier ♦ **Création**: Big cheese ♦ **Abonnements et publicité**: Gilles Davaine ♦ **Pour vous abonner au magazine FORUM**, rendez-vous sur le site Internet de la CNAPE, rubrique «Le magazine Forum» ♦ ISSN 2105-6196 ♦ **Photo de couverture**: © Nathan Dumlao /unsplash ♦ **Impression**: Anquetil, 38, rue du Mont Thabor - 75001 Paris.



SAVE THE DATE

COLLOQUE ANNUEL DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

SOCIÉTÉ 2.0 : QUELLES PRATIQUES EN PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ?

Omniprésents dans notre société, et notamment dans le quotidien des jeunes, internet et les réseaux sociaux questionnent les professionnels de la prévention spécialisée. Comment les adolescents utilisent-ils ces outils ? Quels atouts et dangers ? Comment les accompagner, les protéger et les aider à avoir un esprit critique ? Par ailleurs, de nombreux professionnels sont désormais présents dans la rue « virtuelle. » Comment encadrer les pratiques et qu'en est-il de la formation ?

Autant de pistes qui seront explorées par différents intervenants, universitaires et équipes de terrain pour aborder les pratiques des jeunes et des professionnels, entre risques et opportunités. A destination des directeurs comme des travailleurs sociaux, ce colloque offrira une approche pluridisciplinaire tout en se basant sur des exemples concrets en prévention spécialisée.



MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE



En ce moment, faites effectuer un **audit gratuit** de vos contrats assurances santé et prévoyance avec notre partenaire **AGEO** !

Depuis vingt ans, Mediassoc est au côté des associations du secteur qui veulent optimiser leurs achats.

Contrats de prévoyance, téléphonie et Internet, butane, fournitures de bureau... Mediassoc a négocié pour votre association **les meilleures offres grands comptes** et vous accompagne à tout moment dans la relation avec les entreprises partenaires.

Sans adhésion, sans aucune obligation et **entièrement gratuitement**, rejoignez les milliers d'associations utilisatrices de Mediassoc **en vous inscrivant simplement sur mediassoc.fr**.



MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris Ve

01 45 86 46 14

<https://www.mediassoc.fr>